

COLLECTION « ETUDES ET DOCUMENTS »
NO 177

COMPILATION REMY ROCHAT

HISTOIRE DOCUMENTAIRE DE LA MEDECINE
A LA VALLEE DE JOUX

EDITIONS LE PELERIN
2004

TABLE DES MATIERES

Préface	3
Notes médicales d'Auguste Piguet	6
Notes prises par Donald Aubert dans l'ouvrage : « Statistiques médicale du canton de Vaud », par le Dr. J. Morax, Lausanne, 1899	15
Auguste Piguet, extraits de « La commune du Chenit au XVIIIe siècle », Dupuis, Le Sentier, 1971	18
Auguste Piguet, « Vieux métiers de la Vallée de Joux, Nourriture - habillement -« dans Monographie folklorique, cahier A, 1999	22
Notes de R. Rochat sur les miséreux - médecins - personnes diverses - dans les registres de procès-verbaux des archives communales du Lieu	29
Petites notes sur la médecine au Lieu de R. Rochat, sans références exactes de provenance, pour pistes	42
Liste provisoires des médecins à la Vallée	45
Médecins dans la commune de l'Abbaye de 1756 à 1948, par le docteur Blaise Convert	47
Le premier vrai docteur à la Vallée (1773)	56
La commune du Lieu traite avec les docteurs, les sages-femmes et s'occupe de ses malades	58
Vers un hôpital de District	79
Tuberculose et section L.V.T. de la Vallée, par Mlle Golay	99
Notes sur la tuberculose, par le Dr J. Morax, 1899	107
Note sur les travaux de compilation de Donald Aubert de Derrière-la-Côte	115
Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, par M. Muret, 1766 (extraits)	116
Extraits de l'ouvrage de J. Morax, de 1899, Vallée de Joux	124
J. Morax, 1899, note sur la peste	131
Le charlatanisme dans le canton de Vaud de 1834 à 1882, Par le Dr Guisan André, Lausanne, 1930	136

(suite en fin de volume)

INTRODUCTION

Cette brochure, vaste compilation de la matière combière touchant à la médecine, rend hommage à ces hommes et femmes de tous temps qui se sont dévoués pour les autres, pour les aider d'une quelconque manière, mais surtout pour les soigner. La maladie régnait au village, et elle emportait bien du monde, en ce temps-là, les enfants d'abord, qui mourraient à la naissance ou qui étaient fauchés dans leur plus jeune âge par de multiples maladies, mettons en premier la variole dite petite vérole - une brochure sera consacrée à deux épidémies du XVIIIe siècle ayant touché la commune du Lieu et celle de l'Abbaye - qui était capable de faire très rapidement de nombreuses victimes dans une région donnée. Mettons en second la tuberculose, dite autrefois phtisie, ce nom eut toujours pour nous quelque consonance un peu mystérieuse, qui fauchait la jeunesse de cette région et d'ailleurs. Jeunes et moins jeunes, dirons-nous, car en fait personne ne pouvait être épargné.

On rend donc hommage, en plus de tous ces anonymes sans qualifications et sans titres, aux médecins, aux sages-femmes, aux infirmières visiteuses ou visitantes, on le disait aussi ainsi autrefois, à ces autres corps de métier liés à la santé publique. Ils ont lutté, parfois avec une ténacité sans borne, nous osons poser ici l'œuvre magnifique de Mlle Germaine Golay quant à l'éradication de la tuberculose, pour apporter soulagement et guérison à leurs concitoyens. Altruisme pour certains, simple gagne-pain pour d'autres, qui nous le dira, l'un et l'autre sans doute, encore qu'il faille comprendre que tous ne se sont pas enrichis en soignant les autres. Et puis il y a ceux qui en seraient morts, contaminés à leur tour. Où avaient-ils toujours la force ? Ils croyaient en Dieu qui les aiderait à franchir indemnes les risques encourus afin que leur œuvre se poursuive.

Les auteurs combiers à s'être penchés de manière attentive sur la médecine ne sont pas nombreux. Inévitablement nous sommes obligé de faire figurer à la première place l'inamovible Auguste Piguet pour lequel aucun sujet ne pouvait être de trop. La médecine l'intéressait, comme elle intéresse inévitablement tout professeur, le sort des autres, de ses prédécesseurs toujours l'interpellait. Les notes résultant de ses recherches en ce domaine figurent ici pour une partie, l'autre partie aura pris place dans sa fameuse publication : L'ASSISTANCE PUBLIQUE A TRAVERS LES AGES ET LEX-HOPITAL DU CHENIT. Celle-ci, éditée par M. Jean-Luc Aubert de Genève dans un ouvrage portant pour titre : Auguste Piguet, ARTICLES 1905-1958, aura été tirée de toute une série d'articles parus dans la FAVJ en 1943 et 1944. L'œuvre occupe plus d'une centaine de pages, elle constitue un travail historique exceptionnel, encore que profondément méconnu.

Le soussigné, lors de la constitution d'une documentation, en 1995-1996 pour la rédaction de l'ouvrage : RICHE ET BELLE HISTOIRE DE LA COMMUNE DU lieu, 1996, a pris un certain nombre de notes qui toutes sont reproduites ici.

Figuraient dans la collection de Donald Aubert de Derrière-la-Côte, quelques pages écrites par le Dr. Convert du Pont quant aux médecins de la commune de l'Abbaye. Nous les avons naturellement reproduites dans le cadre de cette publication.

Maintenant les archives communales du Lieu possèdent maints « contrats » entre cette collectivité et des docteurs engagés. Ils l'étaient en général pour l'ensemble de la Vallée. Le Lieu participait par une certaine quote-part, en fonction très certainement de la densité de sa population. Le médecin résidait presque toujours au Chenit. Quand il y en avait un pour le Cercle du Pont, et ce fut presque toujours le cas, il résidait, soit à l'Abbaye soit au Pont. On ne connaît pas de docteur attiré ayant eu pour pénates les Charbonnières, le Séchey ou le Lieu. Quant aux Bioux, il semble qu'il en soit de même, quoique nous ne saurions prétendre à tout savoir et à n'avoir oublié aucun de ces messieurs dans nos différentes listes.

L'hôpital du Chenit aura retenu toute notre attention. On trouvera essentiellement plus bas ce qui a paru à son sujet dans le journal local. Si quelques feuilles seront d'une lecture difficile, nous prions le lecteur de nous excuser. Nos anciennes photocopies des classeurs chronologiques de Donald Aubert, aujourd'hui déposés aux ACV, ont mal vieillis et offrent bien des difficultés de lecture et de reproduction. Mais pas question pour nous, pour une matière en quelque sorte de seconde importance, de descendre en ville, et de faire effectuer de nouvelles photocopies qui vous coûtent les yeux de la tête. Pour ces quelques passages, on se contentera, un lecteur plus tatillon que les autres, et qui sera-t-il ! pouvant toujours retrouver l'original. Marcel Golay-Caillet donne un historique intéressant de notre hôpital de district. On s'y référera.

Nous tombons ensuite sur l'œuvre de Mille Germaine Golay. La LVT, c'était son affaire, son cheval de bataille, son oeuvre, sur le plan local, son idéal. Elle s'y dévoua corps et âme et l'on se souvient très bien d'elle quand nous allions au camion et qu'elle nous donnait les directives : enlevez la chemise, la camisole, levez les épaules, respirer... le métal était froid, on levait les épaules drôlement, on sentait comme un rayon nous traverser le corps, mais n'était-ce qu'illusion, et puis c'était déjà fini, et puis ça ne nous avait même pas fait mal. Un seul regret, que nous n'ayons pas pu passer en même temps que les filles !

Notre dernier dossier est consacré aux extraits d'ouvrages que fit en son temps, à grand renfort de photocopies à l'époque fort coûteuses, Donald Aubert de Derrière-la-Côte, le plus souvent sur des documents émanants de la Bibliothèque Cantonale de Zürich, lieu où il résidait et travaillait, mais sans

oublier d'aucune manière sa très chère vallée de Joux qu'il aimait à retrouver. Il entretenait d'ailleurs avec beaucoup de ses habitants des correspondances assidues en vue de se constituer une collection la plus complète possible sur ce territoire. Documentation, il faut le dire ici, ou le redire, unique, qui n'a aucune équivalence et qui pourrait bien avoir été la base même des Editions le Pèlerin, quand ses parents, après qu'il fut décédé hélas jeune encore en 1968, nous prêtait secteur par secteur les éléments de cette si formidable matière.

Nous avons jugé plus loin les limites de cette compilation, cela n'enlève en rien le respect que nous avons pour l'œuvre et l'homme, auquel nous avons eu le temps, c'était ses dernières années, de lui apporter notre amitié. Il ne s'agira donc pas ici d'un dénigrement quelconque, mais juste d'une certaine impatience de remettre ensemble ces extraits dont beaucoup ne portaient pas la provenance exacte, une déception aussi qu'il faille à nouveau avoir recours aux mêmes livres qu'il avait utilisés afin de remettre de l'ordre dans ces papiers si innombrables.

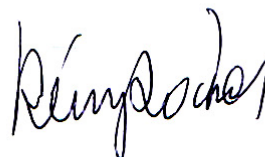
Mais il y a aussi que d'avoir du rassembler ces extraits, véritablement nous a poussé, certes à garder le sujet, mais à le reconsidérer sous une forme plus large. De cette volonté sera donc née cette brochure.

Profitons de noter ici que l'attention de Donald Aubert fut retenue par les travaux et publications du Dr Eugène Olivier, en particulier ses quatre ouvrages fondamentaux sur la médecine dans le pays de Vaud et dont on trouvera les références directement plus bas. Cette œuvre monumentale nous a aussi retenu, où nous avons eu le plaisir de découvrir, outre des informations nombreuses sur la médecine du canton de Vaud en général, de la vallée de Joux en particulier par des notes nombreuses concernant celle-ci, des éléments propres à l'histoire de l'alimentation dans le canton, comme aussi de nombreuses informations sur la vie d'autrefois, et ceci dans à peu près tous les domaines. Ainsi cette grande œuvre est un peu l'équivalent, quoique « ratissant plus large », de l'œuvre folklorique du professeur Piguet. Le Dr Eugène Olivier mérite ainsi toute notre attention mais aussi toute notre reconnaissance. Son travail est vraiment formidable.

Enfin cette brochure que vous avez entre les mains n'est pas complète. Mais si elle ne dit pas tout, elle n'en demeure pas moins la pierre la plus solide jamais apportée à l'histoire documentaire de la médecine à la Vallée de Joux. Elle pourra servir sans problème de référence, incontournable par ailleurs, et pourrait même permettre à d'autres d'aller plus avant dans le sujet. Notre prétention n'est pas de le clore, mais de l'ouvrir.

Il est donc ouvert, et il n'attend plus que votre intérêt. Bonne lecture et découvertes.

Les Charbonnières, en mars 2004 :



NOTES MEDICINALES D'AUGUSTE PIGUET

(Archives du Lieu, XBA8)

Transmises au Dr. Olivier le 5.11.1930

Procès-verbaux du Conseil

p. 52-53, du 27.4.1691. Isaac Rochat des Grandes Charbonnières, atteint d'un mal de destruction d'un bras, demande acte testimonial pour pouvoir entrer à l'hôpital de l'Isle à berne.

p. 57, du 10.9.1691. Acte testimonial accordé à Germaine fille de Ferréol Rochat. Aspire à être conduite à l'Isle pour y recouvrer la vue.

p. 67, du 30.12.1692. Attestation accordée à Moyse Nicoulaz touchant l'incommodité d'une de ses filles, aux fins d'obtenir secours de L. Ex.

p. 188, du 22.11.1699. Mandat de L. Ex., commandant d'établir un inspecteur sur le passage aux Charbonnières pour examiner les étrangers, si les lieux d'où ils viennent sont sains, afin que l'on puisse par là éviter une contagion. A cette époque la vallée était occupée militairement. Le commandant de troupe était Mr. Le Major d'Esclépens qui logea au lieu le 9.12.1699 (page 179).

p. 199, du 7.4.1700. Liste de permission pour bestes étrangères. Les lieux d'où elles viennent doivent être hors contagion.

p. 375, du 19. 3.1709. La maladie polmonaire du bestail a esclaté chez J. Aubert. L'escorchage est confié à Madeleine Longchamp : 1 fl. 6 par chaque vasche, 1 fl. 3 par génisse de 2 ans, 1 fl. par génisse d'un an, 6 batz par veau ou chèvre. Dite Madeleine aura en plus droit à 2 repas. L'enseigne Meylan du Séchey donnera les remèdes préservatifs à toutes les bestes du village pour le prix de 107 florins 6. Les drogues et le vin achetés pour les remèdes ont coûté environ 7 pistoles.

Comptes des gouverneurs.

p. 66, du 2.2.1696. A Olivier Aubert, pour porter une missive à Mr. Le Médecin Besuchet, d'ordre de S.S.B., à 2 florins 4/6. Probablement domicilié à Baulmes ?

II, p. 12, du 4.9.1713. Au dragon Reymond pour avoir fait patrouille pour la peste, suivant l'ordonnance de L. Ex jusqu'au 4 novembre 1713.

p. 25, du 10 mai. Payé à Pierre Reymond, prévôt de la garde, 4 fl. par mois.

p. 106, du 21.8.1719. Pourparlers avec le chirurgien Golay au sujet d'Elisabeth Meylan, 9.6.

p. 118, du 22.3.1720. Défense faite par MM. les arbitres concernant l'accodement fait avec le chirurgien Golay du Chenit, 18 fl. 6.

p. 119, du 25.5. 1720. Verre de vin présenté au sr. Baridon, droit ayant du chirurgien Golay, 2/1/6

p. 124, du 31.10 1720. Pour journées faites à Romainmôtier concernant le payement de la remise faite au Sr. Baridon pour le chirurgien Golay, 5 fl.

p. 240, du 4.6.1725. vache tuée pour poulmonie.

P. 347, contagion du bétail de Bourgogne.

Livre du Conseil VI

p. 22 B, du 16.3.1732. Acte testimonial d'infirmités et de la manière qu'il a été médélé et pensé, accordé à P. Humberst en obéissance à un mandat de S.S. B. Imhof.

p. 45, du 26.6.1733. Acte de pauvreté accordé à P.A. Rochat, presque aveugle de naissance, affligé d'une descente de boyaux et d'une... (illisible).

VII, p. 45, du 25.7.1742. Le cheval de J.P. Nicole visité par le médecin de Vallorbe est déclaré morveux.

VIII, p. 6, du 18.7.1745. Le fils du régent de Bussigné demande qu'on luy aide à payer le médecin qui luy médèle la main : accordé 2 écus blancs.

p. 38, du 7.8.1746. La fille de Pingolet obligée de retourner à Berne, à cause de la folie qu'elle a fait, demande qu'on luy prête quelque argent pour le voyage. Accordé 1 écu blanc.

p. 52, du 25.3.1747. Lettre de Mr l'auspittallier du grand hôpital de Berne, envoyée au ministre Croisié de Romainmôtier, concernant Augustin Dépraz, maintenant guéri de la teigne. Demande de l'aller quérir.

p. 103, du 7.1.1714 ? J. David Sigismond, fils de Jean Louys Rochat, chirurgien à Lutry, reconnu bourgeois du Lieu, sur présentation de l'acte de baptême. Aussi 29.9. 1748, 8.9.1749, attestation accordée au chirurgien neuchâtelois Lambelet après long séjour au Lieu.

p. 212. Le fils de Pierre Rochat, ancien officier, est malade à Lausanne. On avertit son père et son beau-père de l'aller quérir. Du 8.4.1758.

IX, p. 24, du 13.7.1755. On mènera le fils Guignard à Lausanne auprès d'une femme qui espère le guérir.

p. 60, du 29.6.1757. Le commandant Reymond député à Berne... présentera deux supplications pour malades.

Comptes III, p. 237, anno 1737. Pour la dépense du chirurgien Golay, étant venu visiter la veuve de Jean-Pierre Lugin, malade, 2 florins 4/6.

IV, p. 62, du 22.2.1746. Au sieur Abraham David Nicole, chirurgien, pour avoir pensé et medelé J. Louis Dépraz.

Du 14.7.1748. Gratification à la veuve du médecin Rochat.

p. 281. Allusion aux chirurgiens Bochet à Vuitebeuf et Guyat (Anno 1751).

VI, p. 48, anno 1766. Payé à Mr Eldelophe docteur, 100 florins.

Procès-verbaux du Conseil du Lieu, du 17.5.1769 (X, p. 254). « Le chirurgien Loye (de Rochejean ?), est chargé de guérir le petit Rochat nourri à l'Epine, d'une descente qu'il a »...

Le 15.5. 1699, le conseil du Lieu (I. 181) accorda une attestation au Docteur Jaques-David Nicoullaz, médecin-chirurgien du Lieu. Ce personnage, dont nous ne savons rien d'autre, serait-il l'ancêtre direct (grand-père) de l'historien aux mêmes nom et prénom ? On comprendrait ainsi que Nicole le jeune élevé à Lausanne ou dans une villette du Pays de Vaud, ait eu l'occasion d'entendre le latin. Aviser le Dr. Olivier de cette constatation !

p. 308, 1772. Fourni au Sr. Jourdan, médecin, une chambre quelques mois, 35 florins.

p. 332, anno 1774, à Mr. Jourdan, médecin, 90 florins.

p. 510, anno 1777. Requête pour faire recevoir Isaac Rochat, dit le Prussien, à la maison des foux : chaîne pour l'attacher 2 florins.

p. 511. Rendu à Breitfeld le 16 mars, y meurt le 10.1.1778, Pension 130 florins.

VII, p. 27, anno 1780. La fille Manon Meylan de Montricher venant de Genève enceinte a resté à l'hôpital de Nion où elle a fait ses couches atteinte du mal venerin. Par ordre supérieur il fallut la faire medeler et nourrir aux frais de la commune, 520 -

VIII, p. 75, anno 1795. Payé à la sage-femme du Chenit, 40. Pour avoir été chercher la sage-femme à la Combe du Moussillon, 4 fl.

p. 188, anno 1798. Pour de longuan pour engraisser la dite fille, pour la renforcer, 8.3. Ce qui ne l'empêche pas de mourir tôt après.

Livre du conseil, X, p. 156, du 30.6. 1765. Acte de bonne conduite accordé à J.J. Glardon de Vallorbes qui a travaillé 3 ans comme lapidaire et exerçant la chirurgie vers plusieurs personnes qui s'en sont trouvées bien soulagées.

p. 195, du 7.2.1767. Acte accordé au Docteur Edelhofer de la manière qu'il a exercé son art de churisie, comme aussi de ses mœurs et conduite. L'on est content de luy pour l'ouvrage qu'il a fait de sa profession, comme aussy de sa conduite assez chrétienne.

p. 227, du 10.4.1768. Prétentions de J.J. Rochat Pirod, demeurant à Bussy, à être remboursé par la commune des livrances faites lorsqu'il eut les 2 mains gelées. Un député ira traiter avec le chirurgien Bourgel de Morges.

p. 457, anno 1777. Missive reçue de la commune du Chenit, concernant le nommé Cuvinel, chirurgien, qui offre ses services à La Vallée. Le conseil ne s'opposera pas à ce qu'il vienne, mais ne payera aucune pension.

p. 466, du 25.7.1777. Production d'une missive provenant du Sr. chirurgien Cursisnet, par le canal du secrétaire Golay du Chenit, portant ses conditions pour exercer son art de chirurgie. On fera l'essai d'une année en payant les opérations

et les fournitures au prix fixé dans sa lettre. Pension 50 florins. La commune où il prendra sa demeure luy fournira un logement. Sera exempt d'habitation et payera son afoyage comme les bourgeois.

XI, p. 33, du 1.4.1781. On délègue à l'assemblée des 3 communes au sujet d'un nommé Favre ou Faure, médecin, qui fait profession de s'établir rière La Vallée. Le secrétaire Nicole.

p. 193, du 11.5.1788. Lettre missive de Mr. Bandelier médecin et chirurgien, pensionné à Cossonay, qui requiert le Conseil de luy donner déclaration des traitements et cures qu'il a faits rière cette commune. A accordé plusieurs fois la femme de S. Nicole qui était dans un état critique et abandonnée. L'ayant remise avec l'aide de Dieu. Pour d'autres cures, on n'en connaît aucune de bien considérable. A donné à plusieurs personnes des remèdes dont ils se sont bien trouvés, comme aussi d'autres pour ce qui concerne la chirurgie.

p. 257, anno 1789. Réponse à un mandat baillival comme quoy il n'y a point de sage-femme icy et nulle femme ne tient à faire l'apprentissage.

p. 282, anno 1790. La femme Rochat de l'Abbaye et du Lieu, souffrant d'un ulsère demande de luy payer son voyage à Berne. On avisera.

307, du 12.10.1791. Deux écus neufs accordés à J. Humberstet pour se faire examiner à Berne par un médecin. Recevra avant son départ 1 $\frac{1}{2}$ florins de pain par jour et la soupe.

bis, 88, anno 1794. Charité accordée à B. Dépraz pour luy aider à payer les médecins soignant son fils atteint du charbon.

Municipalité, p. 40. Accordé 10 florins à J. Rochat pour aller consulter le médecin à Morges, du 11.8.1800.

Régie, p. 43, septembre 1800. Déclaration des Drs Leblon de Morges et Des Granges (Rolle) concernant P. Rochat qu'ils espèrent guérir moyennant quelques semaines d'eaux. On prête 1 louis.

44, DU 7.9. 1800. 10 Ecus petits accordés à D. Rochat, charpentier, fils revenu malade de l'armée, 1 autre tombé du plafond de l'église en construction est mort 24 heures après.

4, du 18.7.1802. A Dr. Guignard menuisier, 10 florins pour payer le médecin qui a soigné sa fille atteinte d'une espèce d'apoplexie.

Municipalité, 83, du 7.4. 1805. Réclamation d'une sage-femme de Genève pour les couches d'une Meylan du Séchey.

50, octobre 1806. Ab.-Isaac Martigny de Vaulion, chirurgien rhabilleur, demande un certificat sur les rhabilllements de membres et autres cures opérés rière cette commune. A eu tout le succès désiré. Une lèvre supérieure fendue jusqu'à 18 ans a été parfaitement ramenée à sa place.

Comptes dès 1798, VIII, suite.

IX, 281, anno 1812. A Abraham David Reymond pour être allé au Brassus avec son cheval pour amener le Dr. Lautz aux Carbonnières et le ramener au Brassus.

XI, p. 212, anno 1824. Payé à Mr. Berthoud, médecin de La Vallée, pour les 2 premiers trimestres de sa pension, 56 florins 2/5.

p. 256, anno 1825. Pension de Berthoud, médecin de La Vallée, 113 florins.

p. 358. exprès envoyé chercher Mr Berthoud (petite vérole). Pour vaccinations, visites individuelles de tous les hameaux de la commune d'après l'ordre du Conseil de Santé. Liste du dit médecin : 24. -

XII, p. 24, anno 1829. A Berthoud, médecin. p. 167, anno 1833. Pension du sieur Rochat médecin-chirurgien, 100.-

p. 193, anno 1834, pension Rochat, médecin, 100.-

p. 214, anno 1835. Pension Rochat, médecin, pour 18 mois, 150. -

p. 256. Pension Lecoultre, médecin, 1837, 108. -

p. 397. Pension Rochat, médecin, 1843, 116/6/5

p. 419. Pension Lecoultre médecin, du 1^{er} avril au 31 décembre 1844, 75. -

Bien que ces indications concernent spécialement la commune du Lieu, il y a lieu de croire que si les communes combières voisines avaient eu un médecin

attiré avant le début du 19^e siècle, les archives du Lieu y feraient quelque allusion.

On sait toutefois qu'il y eut au Chenit 2 chirurgiens du nom de Golay. Le premier, début du 18^e siècle, apprit des rudiments d'art médical en France où il fut factotum d'un chirurgien militaire.

Le 2^{ème} chirurgien Golay, l'un de ses descendants, mourut en 1811. Sa veuve, dans le besoin, revendit la trousse à la commune du Chenit qui l'a déposée au musée du collège. Il s'agit d'une boîte allongée qui renferme entr'autres une énorme seringue, un soufflet divers pinces en argent. Tant qu'ils furent autorisés, les descendants du chirurgien Golay furent à la fois dentistes et horlogers.

Le Chenit eut aussi au 18^e siècle, époque à préciser, une herboriste-rebouteuse réputée, la Zêna, abréviation de Suzanne. Il me souvient avoir vu les ruines du bâtiment qu'elle était censée habiter aux Grandes Roches.

Les Bioux eurent pareillement une rebouteuse en vogue, la Maidze de Byôu. Je ne sais trop à quelle époque.

Ne soyons pas surpris, après une brève tentative au 18^e, si nos ancêtres ne sentirent pas plus tôt la nécessité de posséder un docteur digne de ce nom. Il y avait à Mouthe (Doubs) deux praticiens réputés, les docteurs Cart et Vaucheret. Sur la fin du 18^e et au cours des premières décades du 19^e siècle, les Combiens qui s'en allaient consulter à Mouthe étaient légion. On profitait généralement de s'y rendre au moment des foires. Mais les patients faisaient queue à la porte des médecins, aussi fallait-il maintes fois découcher.

Je n'ai pas réussi à remettre la main sur une note intéressante concernant Le Lieu. En voici la substance de mémoire. Un bourgeois de la commune, domicilié à la plaine, souffrait du décroût à un bras. Les gouverneurs, c'était au 18^e, l'envoyèrent passer quelques mois dans un chalet. Le malade devait deux fois par jour baigner son bras dans la recuite aussi chaude qu'il la pouvait supporter. Nous ne savons si le remède produisit l'effet salutaire escompté.

Quelques mots, en matière de conclusion sur les médecins qui se succédèrent au Chenit au cours du 19^e siècle.

Le Docteur Rochat, neveu de Samuel Rochat, auteur de l'Hymne vaudois, avait été élevé à Paris où il fit ses études. Son ignorance du patois local causa maints quiproquos dont le souvenir s'est transmis de génération en génération. Rochat avait établi son domicile chez ses parents du Sentier. Au bout de peu d'années il regagna la France.

Le Dr. Lecoultré, d'un tempérament sanguin, se faisait régulièrement saigner tous les mois. L'opération ayant été retardée de quelques jours, le malheureux fut frappé d'apoplexie sur sa voiture. Sa veuve, jeune encore, eut un enfant par la suite, l'étrangla et le jeta au cendrier. Le tribunal de la vallée eut à s'occuper de son cas vers 1860.

Le Dr Hofstätter, soleurois, mourut subitement en janvier 1871 (suicide probable), si bien qu'à l'arrivée des Bourbakis il n'y avait aucun médecin sur les lieux pour s'occuper de ces malheureux. La veuve Hofstätter, qui avait acquis quelques notions de médecine, s'employa de son mieux à cette occasion.

Hofstätter prenait, au cours de ses tournées, d'abondantes notes sur les mœurs et coutumes de la région. Certains, m' a-t-on affirmé, se plaisaient à corser les faits, et le bon docteur s'y laissait prendre. Hofstätter publia en allemand divers volumes qui traitaient de la vallée. Je ne connais malheureusement qu'une brochure d'une quarantaine de page éditée par la Gesellschaft für Verbreitung Guter Schriften. On y trouve entr'autres une nouvelle quant au premier horloger de la Vallée de Joux. Traduite par le Magazine Pittoresque de Bâle, en 1874, elle a été reproduite naguère par la Feuille d'Avis de la Vallée.

Tôt après de départ des Bourbakis, des troupes alémaniques occupèrent la Vallée. Un médecin argovien, Roth, qui les accompagnait, se rendit compte qu'il y avait là pour lui un champ d'activité tout désigné. Bientôt il vint s'établir au Sentier. Il n'y séjournera que quelques années, pour faire ensuite carrière à Grandson.

Son successeur, Bolalter, qui m'a soigné vers 1880, était délicat de la poitrine. Il ne tarda guère à s'engager au service des Pays-bas, puis mourut des fièvres dans l'Insul-Inde.

Quant à l'art pharmaceutique, je ne sache pas qu'il ait été exercé régulièrement à la Vallée avant 1865. Jusqu'à ce moment, le médecin disposait lui-même des drogues indispensables. Le premier apothicaire du sentier fut, à ma connaissance, un nommé Vendroux. Avant l'installation chez nous d'un vétérinaire dûment patenté, c'était un nommé Eugène Reymond dit le Grand Eugène, qui soignait chevaux et bestiaux. Il tenait, m'a-t-on affirmé, la plupart de ses connaissances de sa mère qui exerça son art dans la première moitié du siècle dernier.

Notes colligées hâtivement en vue de renseigner le docteur E. Olivier de Territet qui prépare un ouvrage général sur la médecine au Pays de vaud.

Réponse au dentiste, 31 XII 1944.

1. Pourquoi dit-on Chez le Christ, depuis quelle époque ?

Divers vachers alémaniques établis chez nous portèrent le nom de Christ, abréviation de Christian. Devenu sobriquet, les Combiens en affublèrent ceux d'entr'eux qui singeaient les Allemands. Ainsi arriva-t-il au début du siècle dernier à un Golay du hameau de Chez le... bientôt le nom de Chez le Christ l'emporta sur l'ancienne appellation qu'on lit encore sur maintes cartes.

Le même surnom de Christ se vit décerné vers 1850 à un Reymond du Bas de la Combe. Son fils est communément appelé Emile à Christ.

2. Pourquoi dit-on la Capitaine au féminin ? Dans ce cas, comme dans Chirurgienne, « montagne » demeure sous-entendu, d'où le féminin bizarrement employé. Même fait dans Capitaine, dans Meylande, montagne des Meylan, autrefois écrit avec un d final, dans Piguette, montagne d'un certain Piguet.

3. Quel endroit s'appelle la Josèphe ou Josette ?

Il s'agit d'un terrain encore désigné sous ce nom au cadastre qui s'allongeait à l'ouest du bâtiment de la douane de Derrière-la-Côte. La maison d'un Meylan (d'un Joseph sans doute) s'y dressait il y a deux siècles. Une aquarelle de 1820 signale encore des ruines sur ce point.

4. Pourquoi dit-on Chez-le-Chirurgien ? Ce hameau porta antérieurement le nom de Crêt chez le Juge. D'après un Golay, l'un des descendants du juge prit du service aux Provinces-Unies des Pays-Bas. Il y eut l'occasion de servir d'aide à un chirurgien-major et apprit quelque peu le métier. Rentré au pays, il obtint l'autorisation de pratiquer. Des comptes, en ma possession, signalent son intervention médicale en 1737.

Un demi-siècle plus tard, on trouve deux autres chirurgiens de la même famille, Jaques et Frédéric. Ce dernier décéda vers 1810. Sa veuve revendit la trousse à la commune qui l'a déposée au musée du collège.

Vers la même époque un autre chirurgien Golay, résidant à Genève, obtint un acte d'origine. Une femme de cette famille fut sage-femme herboriste à Morez du Jura.

Une branche des Golay chez le Chirurgien franchit la Côte pour s'établir aux Piguet-Dessous. Plusieurs générations de dentistes s'y succédèrent jusque vers 1890.

Les chirurgiens Golay fonctionnaient comme arracheurs de dents. Ils pratiquaient la saignée, s'entendaient aux accouchements, aux rhabillages des membres. Ils tranchaient à l'occasion le fil de la ... aux nouveaux-nés, administraient des vomitifs, faisaient des ponctions.

Remèdes d'autrefois.

Sciatique : cuire des fourmis dans de l'huile d'olive. En frotter vigoureusement la place endolorie. L'acide formique fera merveille.

Quartier du bétail, soit durcissement des trayons. Enduire d'un mélange de vinaigre et de terre grasse qu'on peut remplacer par des cendres de bois.

Une décoction de myrtiliers libère les bêtes bouchées.

En cas de bronchite rien ne fait plus d'effet qu'un emplâtre d'oignons sous les pieds. Il en résulte une transpiration abondante des membres inférieurs.

Le fourrage se fait-il rare, on peut l'allonger en le mélangeant de mousse d'Islande hachée menu.

S'informer si le livre de recettes du grand Eugène existe encore auprès de son petit-fils Emile Aubert, mon voisin.

Vache bouchée & prédisposée à gonfler . Leur ingurgiter des boulettes composées de graisse de porc, de poivre, d'ail et de cumin, le tout trituré. La graisse soulève le cœur de la patiente et provoque des rots continuels qui dégagent les gaz.

Ancien remède utilisé par mon grand-père et préconisé par Charles-Henri chez la Palette.

A défaut de graisse, cuire un litre de lait avec 20 gousses d'ail, du poivre, du cumin, de la menthe ou autres ingrédients.

Tirer la langue de l'animal sur les deux côtés de la bouche facilitait aussi la sortie des gaz.

Notes prises par Donald Aubert dans l'ouvrage : «Statistique médicale du canton de vaud », par le Dr. J. Morax, Lausanne 1899.

Densité de la population en 1891 par km² de sol productif. District de la Vallée, 34 habitants (avant-dernier de rang, le premier district étant Lausanne avec 442 habitants, le dernier, le Pays-d'Enhaut avec 25 habitants).

Age de la population, tableau pour 1888, sur 1000 personnes de la population totale, étaient âgés de 0 à 14 ans, 314 personnes, de 15 à 59 ans, 583 personnes, de 60 ans et plus, 103 personnes.

Immigration, émigration, excédent entre les recensements de population du 1^{er} décembre 1880 au 1^{er} décembre 1888, La Vallée, excédent de l'émigration, par 1000 habitants, 7,6.

Nombre moyen d'enfants par famille, période de 1871 à 1890, La Vallée, 4,1.

Relation des naissances illégitimes au nombre total des naissances, période de 1871 à 1890, La Vallée, 2 % (minimum de tous les districts).

Population, recensement de 1888, La Vallée, 5527 habitants dont 626 vivant du produit de l'agriculture.

La Vallée, période de 1886 à 1893, pour 100 décès de femmes, il est mort adultes masculins de : 66 de 20 à 29 ans, 68 de 30 à 39 ans, 157 de 40 à 49 ans (cette note n'est pas claire).

La Vallée en 1888, sur 1000 femmes possédant la majorité matrimoniale étaient célibataires, 318 ; mariées, 543 ; divorcées, 4 ; veuves : 135.

Mortalité infantile. La Vallée, période de 1877 à 1893, décès à moins d'un an sous les mort-nés, sur 1000 naissances, 108.

La Vallée, période 1877-1893, sur 100 décès d'enfants de 0 à 1 ans, l'entérite en a causé 18.

1896, La Vallée, population de 5572 habitants. Deux médecins, soit 1 pour 2786 habitants et pour 82 km².

1898, La vallée, 1 pharmacien pour 5572 habitants. 1.1.1898, dentiste, un. 1897, sages-femmes, trois.

En 1888, la commission scolaire du chenit publia, sous l'inspiration du Dr. Yersin, des « Instructions pour le corps enseignant de cette commune » relative à l'hygiène scolaire.

Payerne, liste des médecins, en 1587-1591, Sarrasin ou Sarrezin, médecin originaire de Le chenit (France).

Bailliage de Romainmôtier, Le Chenit, chirurgien Lanteire, 1781 (ne doit que saigner)

Médecins de la Vallée :

Berthoud, Château-d'Oex et Sentier, 1818 (inscription annuaire officiel à 1838 (année où l'inscription cesse)

Rochat, Sentier, 1833-1878

Lecoultre, Rolle et sentier, 1836-1859
Escher, L.-A., Bex et Sentier, 1856-1869
Ganahl, Th., Sentier et Ormonts-dessus, 1868 - H.P. (hors du pays)
Bolhalter, Sentier, 1880 - H.P.
Krupski, Clarens et Le Pont, 1882 - H.P.
Yersin, Hippolyte, sentier, 1882 - ouvert
Molles, L'Abbaye, 1887 - H.P.
Cornu, Louis, Château-d'Oex et l'Abbaye, 1896 - ouvert

Phtisie, La vallée, période 1877 à 1893, moyenne annuelle, sur 10 000 habitants, 14 habitants meurent de la tuberculose pulmonaire.

1884, épidémie générale de diphtérie, également à la vallée.

Diphtérie. La Vallée, période de 1877 à 1893, moyenne annuelle par 10 000 habitants, 1,2 décès causé par la diphtérie.

Mortalité par fièvre typhoïde, période 1877 à 1893, moyenne annuelle, La Vallée, 0,4 décès, soit 0,7 par 10 000 habitants.

Scarlatine (mortalité par). La Vallée, période 1877 à 1893, moyenne annuelle, 0,5 décès par 10 000 habitants.

1348, la peste noire s'abattit sur le Pays de vaud.

1439, peste horrible ravage le diocèse de Lausanne, de même en 1485, 1493-94.

1587, peste à Romainmôtier.

1598. Peste à St-Cergues

1652, tous les districts ont la peste.

1897, établissements pour vente de boissons alcooliques, La Vallée, population de 5566 habitants, nombre de patentes A (auberges), 34, soit 6,1 patentes A pour 1000 habitants, soit 164 habitants pour une patente A. Nombre de patentes C (magasins, négociants), 1. (?)

1888. La Vallée, Dr. Yersin au Sentier, médecin délégué représentant l'autorité sanitaire auprès du préfet.

1787, bailliage de Romainmôtier. Population de 12540 habitants, 3 médecins et 5 chirurgiens, 1 pharmacien au Chenit, 2 sages-femmes avec patente + 11 sans diplôme ni patente.

Notes sur la médecine d'Auguste Piguet

Extraites de: La commune du Chenit au XVIII^e siècle, Dupuis, Le Sentier, 1971.

OCCUPATIONS

165

Professions libérales

Les sous-chapitres consacrés à l'église et aux écoles ont dit l'essentiel sur les ministres et les régents. De même qu'au tome II, avocats et notaires seront classés à la suite des autorités judiciaires et des fonctionnaires.

Les lignes qui suivent traiteront donc uniquement de la profession médicale sous ses diverses formes.

Médecins. — Dépourvu ou presque de médecin établi au XVII^e siècle, le Chenit se vit bien partagé au suivant. Quatre chirurgiens de métier, tous bourgeois et résidents, prodiguèrent leurs soins aux patients de longues années durant.

Joseph Meylan, du Sentier-Haut, se livra conjointement au notariat. Le tome II, pp. 283 et 453, lui a consacré deux entre-filets. Signalé par les documents de 1710 à 1716, comme pratiquant la chirurgie, il se voit qualifié de défunt en 1719. Il fut conseiller et secrétaire des Douze en 1713.

Abraham Golay, fondateur d'une vraie dynastie de chirurgiens, puis de dentistes, dut venir au monde vers 1690 et décéder en 1750. Divers documents témoignent de son activité comme chirurgien de 1715 à 1748. Domicilié à la ferme ancestrale de Chez-le-Juge (Derrière-la-Côte), il figure au dîmier de 1730. Le fisc exigea 2 quarterons d'orge et autant d'avoine de son petit domaine. Avant de reprendre la maison paternelle, le chirurgien A. Golay résida un certain temps au Bas-du-Sentier, à la lignée des Golay, dits Chez-Jaques. Le rôle dressé à l'occasion de l'agrandissement du temple, le 18 mars 1725, le cite parmi ceux qu'on appelle à faire connaître leur sentiment.

Jaques Golay, l'un des fils du précédent, collabora probablement avec son père, puis lui succéda. Il fit carrière sur le Crêt, Chez-le-Juge, et se livra à l'agriculture à ses moments perdus. Les documents dont je dispose évoquent son nom de 1759 à 1790. Selon P.-A. Golay, il décéda vers 1810. Le dîmier de 1784 s'abstient de mentionner sa qualité de chirurgien. Il figure par contre avec son titre au recensement de 1785, sous le N^o 4 du hameau des Piguet, Derrière-la-Côte, famille de dix personnes. Celle de son

166

LE TERRITOIRE DU CHENIT

fils et successeur n'en comptait que trois. Ce fils, *Frédéric Golay*, chirurgien et vaccinateur, s'établit en 1811 aux Piguet-Dessous. Sans doute fut-il collaborateur de son père vers la fin.

David Golay, autre fils d'Abraham, s'engagea au service des Provinces-Unies des Pays-Bas. Il y resta vingt-six ans ; se maria avec une Combière au cours d'une permission, la ramena à Namur où son régiment tenait garnison. Ses fils naquirent dans cette ville forte. Rentré au pays sur le tard, après avoir fonctionné comme aide-chirurgien militaire, D. Golay fit ses offres de service aux trois communes le 13 mars 1774. Il se déclarait versé dans les deux arts (médecine et chirurgie). Le Chenit et le Lieu acceptèrent avec plaisir, l'Abbaye demanda un délai pour réfléchir. David Golay se fixa Vers-chez-l'Evaz, à la maison neuve. Son nom ne figure pas au dîmier de 1784, mais bien au recensement de l'année suivante.

Judith Golay, sœur de Frédéric et de David, exerça les métiers de sage-femme et de rebouteuse à Morez, en Comté. Son père, qui faisait grand cas de son flair, recourait à ses conseils à l'occasion. L'historien qui un jour aura le courage d'écrire l'histoire du Chenit au XIX^e siècle rencontrera les noms des derniers chirurgiens Golay de la même famille, soit Frédéric et Daniel.

Un certain *Abraham-David Nicole* (du Lieu probablement) dut exercer occasionnellement l'art médical au Chenit. Un seul poste des comptes du Lieu (1746) fait allusion à ce personnage.

Au cours du troisième quart de siècle surtout, une série de *chirurgiens du dehors* tentèrent leur chance à la Vallée. Sans doute se fixèrent-ils dans la commune du Lieu, mais fonctionnèrent au territoire des trois communes :

Lambelet, des Verrières, tint bon pendant quinze mois, de 1748, à 1749. *Edelhofer* a laissé des traces de 1759 à 1767. Le bailli Lerber lui fit décerner par les autorités un certificat pour services rendus. I.-J. Gardon, lapidaire à ses heures, nous est signalé documentairement en 1765.

Si nos ancêtres s'adressaient d'ordinaire aux praticiens établis à la Vallée, ils requéraient souvent l'avis de *médecins réputés du Bas-Pays de Vaud et de Bourgogne* : Lance de Montricher (1719) ; Bochat d'Orbe et Guyaz de Wuittebeuf (1748, 1750) ; A.-J. Rochat de Liggnerolles (1759) ; Bourget de Morges (1768) ; Loye de Bourg

OCCUPATIONS

167

(1769) ; Cursinel (1773) ; Bandelier de Cossonay (1773) ; Mazule de Morges (1779) ; Faure ou Favre (1781) ; Martigniez ou Martigny de Vaultion (1795).

Un chirurgien *Duthoz* accompagnait le bailli en tournée à la Vallée en 1757, apparemment pour s'occuper des malades.

A côté des médecins, il y avait place pour les *meiges* et les *rebouteux*, tous Combiens : Siméon Rochat (1737) ; Abraham Raymond (1754) ; David Le Coultre (1754) ; le meige des Bioux. Un Meylan du Séchey est également cité en 1709. En 1757, les Combiens allaient consulter une rebouteuse à Lausanne. Ils recoururent également aux talents de Judith Golay (précitée) à Morez.

Les comptes des gouverneurs, ceux des pauvres et les livres de raison nous renseignent sur les *maladies* traitées par nos chirurgiens et meiges. Des allusions sont faites à la fièvre maligne (1704, 1755), à la peste (1712, 1713, 1732), à la vérole (1770, 1771, 1780), à la consommation pulmonaire, vulgairement appelée étiisie (1783), à des hernies ou descentes de boyaux (1733, 1759, 1764, 1769), à un cas de cécité (1733), de rhumatisme (1747), de cancer (1754, 1768), à des épidémies de vérole infantile (1759, 1778), à des mains gelées (1759, 1768), à la gale (1780).

On s'étonne qu'il ne soit jamais question de maladie de cœur ou du tube digestif. Lorsqu'il s'agissait de nécessiteux, le malade, muni d'un acte spécial, pouvait recourir directement à la charité de LL. EE. Le cas se produisit, en 1757, en faveur d'une jeune fille.

Quant aux traitements appliqués, les renseignements n'abondent pas. Les postes, par trop rognés, se bornent d'ordinaire à signaler des pansements, des *médeles* (?), des remèdes. Bon nombre de médicaments de tout repos sont toutefois indiqués par leur nom : vin et anis, onguents, purgation et saignée, baume de Lyon, café, cerises, résiné et biscuits, barbature. Une victime de l'*hermine* se voit entortillée de 4 aunes de toile jusqu'à guérison.

Recettes médicales. — Nombreuses les familles qui, dans le bon vieux temps, conservaient religieusement un *réceptaire* manuscrit, aux données puisées un peu partout. De sages prescriptions se mêlaient au fatras de superstitions ancestrales. Cette mine inépuisable de recettes pourrait donner matière à un volume entier. On ne peut ici qu'en donner une idée par les échantillons que voici :

Pour calmer une sciatique, cuisez des fourmis dans l'huile d'olive. Frottez vigoureusement avec ce mélange la plaie endolorie. L'acide formique fera merveille.

En cas de bronchite, rien ne fait plus d'effet qu'un emplâtre d'oignons sous les pieds, car une sudation abondante des membres inférieurs en résultera.

Une vache est-elle bouchée et prédisposée au gonflement, ingurgitez-lui des boulettes faites avec le résidu de vingt gousses d'ail, de poivre, de cumin et de menthe, bouillis dans un pot de lait. La substance soulève le cœur de la bête. Elle provoque ainsi des rots continus qui dégagent la bête.

Etrange réceptaire d'un Meylan, du Lieu (vers 1690 ?). Suite de cryptogrammes dignes d'être soumis à un André Langie ! L'auteur, pour dérouter les curieux et protéger son art, a rendu son manuscrit presque inintelligible en décomposant les mots ou en les juxtaposant et en se servant fréquemment de lettres grecques et de signes cabalistiques. Voici quelques extraits de ce galimatias :

Il faut soigner la *fièvre tierce* dès son apparition. Prenez l'une de ces petites sauterelles, si nombreuses en été. Mettez-la avec un peu de pain bis et de sel dans un linge que vous suspendrez sur la peau nue du col du malade, mais sans qu'il se doute de ce qu'il y a dedans. Le patient guérira dans les huit jours. Otez le tout et jetez-le dans la rivière.

Pour guérir une *vieille plaie* à la jambe, brûlez un crapaud ou serpent en un pot bien fermé, jusqu'à réduction en poudre. Répandez celle-ci dans le chancre ou l'ulcère plein de vers. On peut aussi se servir d'une décoction de *sabinat* dans du vin.

Ailleurs, le réceptaire vante les vertus de *l'eau céleste* et de *celle de la reine de Hongrie*.

Une vache vient-elle à gonfler, donnez-lui à boire, sur de la farine de *vérate*.

Prenez trois cheveux de la personne dont vous désirez être aimé. Joignez-les à trois des vôtres. Fendez une pomme en deux ; ôtez les pépins pour y mettre cheveux et billet doux ; refermez les deux moitiés du fruit au moyen de brochettes faites de branches de myrte. La personne désignée ne tardera pas à donner des marques d'amour envers vous.

Les formules exorcistes ne manquent pas ; en voici une :

Priez à haute voix en ces termes, au jardin, le dimanche entre 11 h. et minuit : « Vous, esprits malins, demeurez en repos et en paix, sans causer de dommage à mon corps et à mon âme, au nom de Dieu et du Saint-Esprit. »

OCCUPATIONS

169

Ailleurs, on invoque les noms d'Astrarotti, Perité, Belzébuth, Emmanuel.

Revenons à nos praticiens et à nos rebouteux. C'est à eux qu'il appartenait de remettre membres démis et fractures. Nous trouvons cinq ou six allusions à cet aspect de leur activité.

En revanche, certaines affections se soignaient de préférence à *l'hôpital de l'Isle* : teigne, menace de cécité, haut mal ou épilepsie, humeurs froides, écrouelles et scrofules, la rache, les ulcères.

Maints enfants furent conduits à Berne pour suivre on ne sait quel traitement. La bourse des pauvres y fit conduire des bourgeois de l'un et l'autre sexe, fixés à la plaine. Non moins de six personnes du Chenit subirent également un traitement à Berne en 1759.

Les *petites maisons de Breitenfeld* ouvraient leurs portes aux aliénés (cinq cas de 1732 à 1777).

L'hôpital de Romainmôtier, sûrement propriété des bourgeois de ce lieu, était inaccessible aux Combiens. Aucun document ne fait allusion à cet établissement.

Il arriva à des bourgeois du Chenit, domiciliés à *Lausanne*, d'y être hospitalisés. Le directeur de l'hôpital de cette ville, un Secrétaire, se fit rembourser en 1761 des frais causés par un indigent bourgeois du Chenit. Un avis de l'hospitalier du Grand Hôpital (1747) requiert d'aller quérir un enfant teigneux, guérit.

Situation financière. — Métier de meurt faim que celui de médecin à la Vallée de Joux au XVIII^e siècle, à moins de posséder un bon domaine ou d'exercer un violon d'Ingres. La situation de Jaques Golay était si précaire qu'il obtint en 1774 et 1790 des secours en étoffe et en diminution d'intérêts. Mais certaines circonstances de famille (on y reviendra en parlant de la justice) et certaines entreprises industrielles hasardées doivent être prises en considération.

Maigres étaient les subventions des communes. Nous savons seulement que le Dr Edelhofer touchait annuellement 100 fl. de la commune du Lieu en 1765. Le Chenit refusa, en date du 19 octobre 1772, de procurer à Jourdan, son successeur, une chambre pour ses consultes. Celui-ci recevait du Lieu 90 fl. plus une chambre. L'année suivante, le médecin Cursinel fit proposition aux trois communes de se fixer pour un an à la Vallée. Une assemblée intercommunale eut lieu à ce sujet. Il demandait le même salaire que son prédécesseur Jourdan. Le Lieu offrit 50 fl., l'Abbaye autant ; le Chenit demanda un délai pour réfléchir à la chose.

En 1774, lorsque David Golay fit ses offres de service, le Chenit et le Lieu se mirent aussitôt d'accord. L'Abbaye tergiversa. Les conditions de cet engagement ne nous sont pas connues.

Au patient, s'il en avait les moyens, de payer les honoraires du médecin. D'aucuns cherchaient à lui livrer des denrées (tommes, viande) en lieu et place d'argent.

S'agissait-il de gens hors d'état de payer médecin et médicaments, la bourse des pauvres et celle de la commune intervenaient, en vertu du partage des assistances (voir « Assistance publique »).

On se montrait généreux si le malade guérissait : Jaques Golay toucha 2 ducats en 1759 pour avoir remédié à une descente de boyaux, 2 louis d'or pour une jambe remise, 10 pour un cas identique, 15 fl. pour guérison d'un cancer au visage (ces trois cas, en 1758).

Rappelons qu'il arrivait aux chirurgiens de fonctionner à l'occasion comme vétérinaires.

Pharmacie. — D'ordinaire, les médecins chirurgiens se chargeaient de fournir les médicaments nécessaires. Casuellement on s'adressait à des professionnels du dehors : ainsi, en 1775, à un anonyme de Morges ; en 1795 à Bandelier de Cossonay. Des *medelles* (?) sont fournies en 1747 par Egr. Nicole, en 1764 par Mazelle. Le nom du Thylmann de Morges est cité en 1773.

Obstétrique (accouchements). — Longtemps, grand-mères et vieilles tantes s'en mêlèrent. Il n'était famille qui n'eût quelques notions dans ce domaine. La première mention chez nous d'une professionnelle, dite *mère-sage*, remonte à 1760. Trente ans plus tard, une *sage-femme* habitait à la Combe (1793). Elle était sans doute la seule de son espèce à la Vallée, puisque le Lieu recourut à ses bons offices pour délivrer une pauvre (1795), ce qui coûta 40 fl. L'absence de *sage-femme* au Lieu est confirmée par l'enquête de 1789, par laquelle on recherchait une apprentie. Aucune femme ou fille ne se présenta (Olivier, *Histoire de la Médecine au Pays de Vaud*).

Auguste Piguet, "Vieux métiers de la Vallée de Joux -
nourriture - habillement - ", dans Monographie folklo-
rique, cahier A, 1999

ms 191
192,193.

MEDECINE

Dans leur isolement, les habitants de la Vallée durent d'a-
bord recourir exclusivement à la médecine popula(aire. Chaque famil-
le connaissait plus ou moins les vertus des simples. Les recettes
parfois les plus étranges se transmettaient de génération en géné-
ration. Tous les ménages disposaient d'une provision de gramon
(chiendent). On en faisait des infusions (~~fair su lu gramō~~) ex-
cellentes en cas de catharre. Des emplâtres de p̄cix accélèrent
la cicatrisation des blessures et la maturation des ulcères (ur-
sères en français local). Certains onguents à composition secrète
guérissaient de la teigne, de la räche ou autre autres affec-
tions du cuir chevelu, de la vermine.

Le bétail était pareillement l'objet de soins entendus,
Quelques poignées de sár̄mōtá (sel montanun) prévenait le refroidis-
sissement des chevaux en suite de transpiration. Le B̄os Louis
(Bon Loi) mélange de divers ingrédients avait, disait-on, toutes
sortes de vertus mirifiques. (il y entrait de la racine de gen-
tiane, des tendrson à arrête boeuf - du sermonté. / .).

Le pays eut naturellement ses guérisseurs improvisés aussi
bien pour les humains que pour les bêtes. Leur activité se fai-
sait encore sentir il y a un demi-siècle. Le souvenir de quel-
ques-uns d'entre eux demeure vivant ou nous est transmis par les
comptes. On parle encore à l'occasion de la z̄anna (abréviation
de Suzanne) de la meidze de Byou (de la meige des Bloux) de la mei-
je Golay assist, ~~chez Simon (182)~~ du Bas du Chenit? du naçon Mey-
lan du Campe, fabricant d'onguents à ses heures; d'un certain
Louis Piguet dit de Championnet établi à Colombiers/Morges; ce-
lui-ci s'entendait à guérir les malades du décroît (1814 Assist)

102

1 baire su lu gramō 2 b̄ra loi

B. B. ? Louis

Le remède à la mode à cette époque (des environs de 1814), et au siècle précédent, consistait dans de bains de recuite du membre souffrant aussi chauds que supporter se pouvait. A cet effet, le patient s'en allait en pension aux frais de la commune dans quelque chalet de la montagne.

Note. (ms 193 c) Le Grand Eugène, né en 1820, guérisseur de bêtes réputé, vétérinaire avant la lettre, qui tenait ses connaissances de sa mère.

Dans leur crédulité, nos ancêtres copiaient dans un carnet toutes les recettes qui venaient à leurs oreilles, si étranges fussent-elles. L'un de ces carnets m'appartient. Un autre fait partie de la collection de la Société folkloristique de Bâle. Même aujourd'hui certains remèdes extraordinaires conservent leur vogue d'antan. En voici un contre les dartses utilisé naguère avec un plein succès par mes voisins immédiats :

manque

Aucun renseignement ne nous est parvenu sur l'art de médecine au temps de la Savoie. La première allusion par trop vague à des soins médicaux date du milieu du XVII^e siècle. Les Comptes des pauvres du Chenit nous apprennent qu'un passant originaire du Val d'Angrogne (Vallées vaudoises du Piémont) fut soigné et guéri chez un particulier du Chenit aux frais de la commune en 1669 (coût 4 florins. Assistance (14). Vers la fin du même siècle et au suivant, l'hôpital de l'Isle à Berne joue un rôle important. Les gens aisés y trouvaient bon accueil, contre argent sonnante s'entend, les pauvres d'ailleurs pourvus d'un acte testimonial signalant leur indigence et la gravité de leurs maux y trouvaient aussi admission. L'Isle traitait avec succès les humeurs froides; la rache; les maladies d'yeux; le décroît ou mal de destruction d'un membre; les descentes de boyaux, soit hernies, la surdité, la teigne. Dans un cas, les eaux de Lennau (Laugnau) eurent raison d'une maladie de langueur (Assist 42/3). Les fous furieux, enchaînés par les soins d'un forgeron, étaient dirigés vers les Petites Maisons, asile d'aliénés de la Capitale. L'un de ces malheureux, dit le Prussien (ancien grenadier du Grand Frédéric) mourut à Breitfeld en 1778. (N M 4)

Les premiers médecins dignes de ce nom apparaissent au déclin du XVII^e siècle. L'aîné des chirurgiens Golay, ancien aide d'un médecin major de Louis XIV s'initia aux rudiments de l'art de son patron. Rentré à la Vallée, Golay continua à pratiquer la chirurgie, d'où le nom de Surcésien donné à sa famille, (déformation de chirurgien). Signalé par les comptes des gouv. du Chenit de 1719 à 1737 ?? à la même époque, 1714, Jean-Louis Rochat des Charbonnières exerçait la profession à Lutry; une attestation, probablement d'exercice au Lieu lui fut attribuée par le Conseil en mai 1699. (Le dernier des chirurgiens Golay, un David, servit les Provinces Unies pendant 25 ans puis fonctionna au Chenit - ancêtre des Bosallions - Sa veuve revendit sa trousses à la commune du Chenit. Propriétaire de la Chirurgienne revendue par ses fils en 1820 à Henri à Ferdinand (Hist VII 93).

Surcésien

De ce temps-là, (début du XVIII^e siècle) la peste sévissait en Comté limitrophe. Des patrouilles, commandées par un prévôt montèrent la garde au Risoud jusqu'en novembre 1713. Le médecin Besuchet de Baumes joua un rôle à cette occasion (N M 2).

Abraham David Nicolé nous est signalé au Lieu en 1746 (N M 4). Le chirurgien Lambelet (1749) reçut une attestation de son long séjour au Lieu. J.J. Glardon, de Vallorbe exerça la chirurgie et l'art lapidaire au Lieu trois ans durant. L'autorité lui décerna à son départ (1765) un acte de bonne conduite (N M 5). La chose se renouvela en 1767 à l'égard du docteur Edelhofer (Edelophe). On reconnaît qu'il a bien travaillé et s'est conduit chrétiennement. L'année précédente, E. toucha 100 fl de gratification communale. Pour la première fois, il est question à sa connaissance d'une subvention communale en faveur d'un médecin (1766). Un peu plus tard, le Lieu fournit pendant quelques mois une chambre au Dr Jourdan (1772). En 1774, le dit toucha 90 florins de la commune (N M 4). Ces chirurgiens ne firent pas long feu à la Vallée. En 1777, le chirurgien Cursinet ou Curvinel conclut arrangement avec les trois communes. Le Lieu s'engagea à payer les opérations et les médicaments pendant la 1^{re} année, plus une pension de 50 livres. La commune où le praticien élira domicile sera tenue de lui fournir un logement. Le médecin est exempt d'habitation et recevra son affouage comme les bourgeois (N M 6). On ignore dans laquelle des trois communes, Cursinet se fixa. En 1781, le médecin Favre fait des propositions aux trois communes. On ne sait s'il y fut donné suite.

Divers médecins du dehors, tant vaudois que comtois, montèrent à la Vallée pour soigner des malades sur place : Baudelin⁴ de Cossonay y pratiqua les accouchements (attestation de 1738); Bochet de Vuitboeuf et Guyot en 1751; Martigniez de Vaulion, rhabilleur expérimenté (certificat du Lieu en 1806) ramena à sa place uneèvre supérieure fendue depuis 18 ans (bec de lièvre) - Cart et Vaucheret de Mouthé franchissaient le Risoud à l'occasion; de même que le chirurgien Loye de Rochejean. Le Conseil du Lieu l'appela à soigner le petit Rochat de l'Épine, atteint de descente (1769) (N M 13). (voir note sur un autre Rochat)

Très souvent aussi, les patients des 3 communes s'en allaient à consulter chez le praticien du dehors. Les pauvres touchaient un modeste subside communal à cet effet. Pour aller se faire examiner à Berne en 1781, un nécessiteux du Lieu obtint du pain à raison d'1/2 livre par jour de voyage et la valeur de sa soupe. (voir note sur un autre Rochat) (N M 7)
Un certain J. Rochat touche 10 fl en 1800 pour aller consulter le médecin à Morges. (N M 7)

Au moment des foires, les Combiens se rendaient en foule à Mouthé auprès des célèbres praticiens prénommés. On faisait queue à leur porte; aussi fallait-il maintes fois découcher. Note sur les soins donnés à un autre Rochat. Soigné par les Dr. Leblon (d) de Morges et Des Granges de Rolle, il reçoit un louis en prêt pour s'en aller aux eaux parachever sa guérison (1800) N M 7

À l'époque troublée de la révolution vaudoise, la plupart des malades avaient recours aux chirurgiens Jacques et Frédéric Golay. L'un ou l'autre de ces praticiens réussit à arracher aux griffes de la mort une femme piquée par un serpent et un garçonnet qu'un chien enragé avait mordu. On aimerait savoir comment ils s'y prirent. L'Hospice cantonal et celui des aliénés de Iau- sanne ont remplacé l'hôpital de l'Isle et les Petites Maisons de Berne (Assist 103).

1. Du Bandelier?

Au décès de Fréd. Golay, le gouv. désigna le Dr de Bacqueville pour emplette à la Vallée les fonctions de médecin-chirurgien et pharmacien (28 oct 1811). La commune du Chenit surchargée ne put s'engager à acquérir une maison pour lui; l'indemnité de logement fut fixée à 64 f. La fièvre épidémique régnait alors. Une cabale s'éleva alors contre le praticien (1812). Une enquête menée par le Dr Favrot de Mouthe le réhabilita (nov et déc. Munic. 1/2 Acte de vérité.) La même année, 1812, le Conseil de Santé, désireux d'envoyer un médecin à la Vallée demande aux 3 communes de le pensionner.

Le XIX^e siècle est celui des médecins régulièrement diplômés. Voici quelques noms : en 1812, le docteur Lanz, domicilié au Brassus, rayonnait dans toute la Vallée. Un voiturier des Charbonnières exigea à cette date 4 francs anciens pour l'aller chercher et le ramener chez lui. (N M 8). Le docteur Joseph-Barthélémy Berthoud d'Estavayez, médecin de la Vallée cité de 1824 à 1833, touchait une subvention annuelle de 113 francs (pour ce qui concerne le Lieu). Il eut à s'occuper d'une épidémie de petite vérole. Chargé des vaccinations et, sur l'ordre du Conseil de Santé, de visites individuelles de tous les hameaux, il perçut une rémunération spéciale de 24 francs (N M 8). La pension de son successeur, le docteur Rochat, s'élevait à 100 francs (1833 1835). Ce praticien, neveu de Samuel Rochat, auteur de L'Hymne Vaudois, né et élevé à Paris, y fit ses études. Son ignorance du patois local causa un quiproquo comique dont le souvenir n'a point encore disparu. Le Dr. Lecoultre succéda à Rochat. Comme lui, il avait élu domicile au chef-lieu du district. Mentionnons encore le soleurois Dr Hofstätter, décédé subitement en janvier 1871. Tôt après, l'armée en déroute des Bourbakis fonda inopinément sur la Vallée. Aucun docteur n'était là pour recevoir ces malheureux. La veuve d'Hofstätter qui avait quelques notions de médecine s'employa de son mieux à soulager les pauvres pioupiou (N M 11/2).

Note sur Hofstätter. Hofstätter prenait, au cours de ses tournées d'abondantes notes sur les mœurs et coutumes régionales. Certains bons fonds, m'a-t-on affirmé, se plaisaient à corser, voire à dénaturer les faits. Le bon docteur s'y laissait prendre. Il publia, en allemand, divers volumes sur la Vallée. Seule, une brochure d'une quarantaine de pages, éditée par la Gesellschaft für Verbreitung guter Schriften" m'est connue. Elle renferme entre autres la nouvelle intitulée "der erste Uhrmacher des Jouxthales". Traduite en 1874 pour le Magasin pittoresque de Bâle, elle a été reproduite par la Feuille d'Avis de la Vallée (vers 1929)

Après le départ des épaves de l'armée de l'Est, des troupes allemandes occupèrent la Vallée. Le médecin argovien Roth qui les accompagnait se rendit compte qu'il y avait chez nous un champ d'activité tout désigné. Bientôt, il s'établissait au Sentier. (N M 12). Son successeur Bolaltier ne put supporter notre rude climat combier. Délicat de la poitrine, il s'engagea au service des Pays-Bas mais ne tarda pas à succomber aux fièvres de l'Insul-Inde (N M 12).

Inutile d'insister sur la période contemporaine. Vu l'augmentation de la population, la Vallée eut souvent deux docteurs l'un au Sentier, l'autre à l'Abbaye ou au Pont. L'ouverture de l'Hôpital de la Vallée en 1936 vint combler une lacune. Les opérations se font sur place. Il n'est plus question de transporter les patients à Romainmôtier, St Loup ou Lausanne.

DENTISTES

èrâphao de da

Ils n'étaient pas gâtés en fait de praticiens, nos majeurs. Vers le milieu du XVIII^e siècle, les gens aisés disposaient d'un chien ou davier à arracher les dents. Les inventaires du Chenit signalent une bonne demi-douzaine de ces instruments. Sans doute, les prêtait-on aux pauvres ?

Les chirurgiens Golay (dont il a été parlé avec quelques détails au chapitre sur les médecins), fonctionnaient conjointement comme dentistes, à raison de 2 baches par dent. L'art dentaire s'exerça par divers membres de la famille Golay pendant un siècle et demi. Malgré la modicité des prix, maints bourgeois préféraient opérer eux-mêmes. Mon grand-père, placé devant un miroir, arracha un beau jour d'un coup sec, au moyen de ses grosses tenailles de charpentier, l'objet de son agacement : "ora, s'écria-t-il, tu là, pwaezo!" - Maintenant, tu l'as, poison!".

Le davier fit place, chez les rares praticiens du moins, à la pince à mâchoire recourbée, d'un maniement combien plus commode. Le chirurgien Frédéric Golay, décédé en 1810, faisait usage de la pince en question visible au Musée du collège local.

1. Ora, pwaezo!

Les bandages herniaires firent apparition dans notre région au début du siècle dernier. Le nommé Abraham Ingrin du Lieu se chargeait de fournir l'appareil nécessaire (peut-être de sa fabrication) au prix modique de 37 baches pièce. (1817) (Assistance p.103)

APOTHICAIRES

Longtemps, le médecin dut se faire conjointement apothicaire. Il disposait, à son domicile, des drogues indispensables. Les rares tentatives d'établissement d'une pharmacie échouèrent, ainsi :

(Selon l'histoire de Romainmôtier, un pharmacien avait élu domicile au Chenit en 1787 déjà. Sans doute, n'y fit-il pas de vieux os. M 1933 p 108)

Il convient de descendre jusqu'en 1865 pour trouver une pharmacie régulière, celle du nommé Vendroux. (N M 12 /3)

Le recrutement du médecin et du pharmacien s'opérait parfois avec difficulté. Même au cours du XIX^e siècle, il fallait avoir recours au docteur de Vallorbe ou au rebouteux Paccard qui tenait cabinet aux Rousses lorsqu'il y avait carence de docteur à la Vallée.

La construction d'un bâtiment destiné au médecin et au pharmacien, grâce au legs de Isaac Capt du Solliat (1879 ?) apporta un remède définitif à ce déplorable état de choses. Une fois le logement gratuit et une pension raisonnable assurés, il devint facile de trouver des praticiens disposés à se fixer pour longtemps dans la haute combe jurassienne.

Les avantages offerts permirent d'autre part aux trois communes de fixer le prix des visites du cabinet du docteur à fr 1, celles faites à domicile à fr 1.50. Cette disposition, si favorable aux habitants, resta en vigueur jusqu'à la guerre de 1914.

SAGES-FEMMES

Bien qu'il y en eût une au Chenit (Combe du Moussillon, signalée en 1795), les chirurgiens Golay, Baudelier et autres pratiquaient chez nous, sans doute dans les cas difficiles (Assistance (101/2). Au Lieu, on déplorait l'absence de toute sage femme 1789 (257). Aucune personne de la localité ne consentit à aller faire l'apprentissage nécessaire à Lausanne, en dépit d'un mandat baillival y relatif.) N M 7) .1808 (L 29) Le Lieu promet 1 louis à la personne de la commune qui voudra aller s'instruire à L'Ecole pour accoucheuses de Lausanne. En 1821 le Chenit alloua 32 fr par an à la vieille sage-femme Judith Piguet et 16 fr à la nouvelle, dame Golay (Municip(36). La tire-monde fut un surnom des sages-femmes. (1820 dame Golay, née Avouard, apprentie sage-femme à Lausanne)

On s'improvisait sage-femme; ainsi cette fillette de 12 ans qui commença ses expériences sur sa propre mère. Men arrière-grand-mère sur le point d'accoucher s'en fut néanmoins quérir sa charge de bois; se sentant mal, elle fit elle-même l'indispensable, coupant le cordon ombilical avec sa serpette. Elle emporta ensuite le nouveau-né, tout en déplorant de devoir abandonner la charge de branches préparée. Une autre vaillante femme accoucha dans la nuit, (posa un corbillon) et s'en fut bêcher au jardin l'après-midi du même jour!

ART VETERINAIRE

Certains particuliers se chargeaient, aussi haut qu'il est permis de remonter, de soigner les bêtes malades. En 1709, une maladie "pulmonaire" ayant éclaté, l'enseigne Meylan du Séchey donna des remèdes préservatifs à toutes les vaches du village, pour le prix de 107 florins. (375) Les drogues et le vin achetées pour la préparation des remèdes revinrent à 7 pistoles environ (N M 1/2). La contagion venait souvent de Bourgogne. La frontière devait être strictement gardée.

On eut occasionnellement recours au médecin de Vallorbe, ainsi en 1742 pour un cheval reconnu morveux (N M 3).

Avant l'installation tardive chez nous d'un médecin-vétérinaire dûment patenté (1890), un amateur, fort capable, soignait bestiaux et chevaux. Le Grand Eugène tenait ses connaissances de sa mère qui pratiqua au début du siècle écoulé. Les Raymond s'entendaient à guérir les maux de la cheville; à faire vèler les bêtes affligées de la torche en les roulant.

En 1799, le médecin-vétérinaire Jotterand de Bière vint examiner le bétail mis en vente au Lieu à la foire d'automne (VI) (en 1798, il y avait eu une lettre du Comité de Santé du 10 Pays de Vaud au sujet des maladies contagieuses des bestiaux. Les inspecteurs suivront les anciennes prescriptions, utilisant, après avoir biffé l'écu, les anciens formulaires d'attestation, y ajoutant à côté Union et Concorde.

ms 200 ter
202,203.

0110

56

Notes sur les médecins.(ms 200 ter).1747) Pendant la campagne du Sonderbund, le Dr Rapin de Vallorbe remplit plus ou moins l'interim en l'absence du Dr Lecoultre.

1852. augmentation de la pension du Dr Lecoultre (portée de 359 à 550 fr) pour empêcher son départ pour Rolle (56?) (il avait déjà 16 ans de service à la Vallée).

Médecin combier à l'étranger. Abraham-Joseph Ferdinand Golay, feu David, chirurgien-major en Hollande, né en 1767 (domicilié à Genève) se fait décerner un acte d'origine (Municipalité du Chenit, 1823(40)

1801, Chenit, Patentes accordées aux médecins qui n'ont pas leur acte de capacité(4)

D'après le recensement de 1785, la famille de Jacques Golay, chirurgien Derrière-la-Côte comptait 10 personnes (488). Celle de Frédérich, son fils, 3 personnes (489), de la veuve de David Golay, chirurgien aux Figuet-Dessus, 3 personnes (490)

Notes sur: miséreux - médecine - personnes -

Livres des procès-verbaux

- 1693 Acte testimonial Abraham Meylan dit Perroud du Séchey, fils de feu Abraham Meylan et de Esther Meylan. Joseph Maréchaux cité en 1693, le 28 8bre. Point de réfugiés dans cette commune. Pierre fils de David Ethenoz du Lieu s'est cassé la jambe à Montricher. Aide. 3 Xbre 1693. Corvée de bois pour réparer le château de Romainmôtier. Hommes et chars pour faire le transport.
- 1694 4 II. Réfugiés de France. Etre prêt à marcher au premier commandement. Marie fille de Pierre Cart demande acte testimonial de son origine. Un lui sera accordé et ordonné... pour être une putain manifeste ayant eu 2 enfants illégitimes. Jaques David fils de feu David Nicoulaz. Acte testimonial. Réintroduction de Moÿse Meylan de Fontaine aux Allemands. Dues rétractation des paroles prononcées au conseil. 5 fl. d'amende. Idem pour les autres qui désobéiront. Moÿse Rochat dit Bonhomme fils de feu Guillaume Rochat du Bonhomme et de femme Estiennaz Clévoz. Et Abraham fils de David Ethenoz et de femme Jeanne Lecoultre. le premier à Bière, le second à Saubraz.
- 1695 4 I. Le bailli Nicolas Manuel Seigneur de Cronay, bailli de Romainmôtier a eu un fils. Son étrenne: 50 florins! + plus tard 27 fl. pour faire plat et bassin et esquillère d'argent de douze cents et 15 florins! Cène de septembre. Nom du fils: Charles Robert Manuel. David Rochat de Bonport. Attestation pour son fils demeurant à Montbéliard. Esmoz Rochat. Sa mère Rose ? Autre attestation pour Gédéon feu Moÿse Rochat Pirod. Demeurant également à Montbéliard. Fils de Jeanne Rochat. NB: que malheureusement les sieurs Esmoz et Gédéon ont fait abjuration de leur religion et par ce moyen renié Jésus Christ notre seigneur et sauveur. Dieu préserve toute âme chrétienne de faire un tel péché! Isaac feu Abraham Clévoz, soldat dans la garnison de Genève, fils de Suzanne Besançon. Ses frères Esaye et Abraham Clévoz ont été arrêté à Versoy et conduit en France par force. Moÿse Meylan, maître charpentier de Fontaine aux allemands. Jean Jaques Aubert voudrait être notaire. Attestation. Fils d'Abraham Aubert assesseur et de Elisabeth Nicoulaz. Siméon Meylan demeure aux Charbonnières. Isaac Esthenoz maître maréchal au lieu fils D'Abraham Esthenoz et Marie Rochat.
- 1696 Difficulté entre la commune et Jean Meylan des Esserts de Rive, acquiseur de Joseph Mignot du haut de la Bourgeoise. Injures de celui-ci vis à vis de la commune.
- 1697 Difficultés survenues entre les particuliers du Séchey et des Vyffourches et Moÿse Guignard du Seillon. Collecte pour Jaques Goy du Chenit qui s'est cassé les deux bras, fendu la tête, et cassé un genou en tombant dessus le toit du sieur Abraham Capt. 54 florins. Salomon Rochat des Charbonnières.
- 1698 Clos borné de Michel Rochat justicier et de Moÿse Rochat son frère. La pièce de terre d'Abraham feu Jean Piguet du Lieu, lieu dit à la Combe près le cimetièrre du Lieu.

- 1698 * Attestation pour Jonas Meylan dès longtemps à Morges. Comme n'étant aucunement parent ny de la tige de Michel Meylan cy devant exécuté à mort à Romainmôtier pour ses maléfices ou malefries pour y avoir Meyland et Meyland dit Perroud.
- 1699 * 11 janvier. Michel feu Guillaume Rochat de la Cornaz. Maladie de Eg. Abram Nicoulaz sieur curial de la Vallée et secrétaire du Conseil. Retard dans les écritures. On ne se souvient ni des jours ni des dates.
- 1699 13 II. Décès de Nicoulaz secrétaire du Conseil est décédé des humains par une longue maladie d'environ demy année. Jean Jaques Aubert nommé secrétaire. Attestation à Suzanne Marie fille fe feu Pierre Rochat des Charbonnières.
- 1699 28 IV. En faveur de Jaques David Nicoulas médecin et chirurgien du Lieu, fils de David Nicoulaz justicier et saugnier du Lieu et de Louyse Rochat Pierre feu Egrege Joseph Nicoulaz du Lieu. Le curial Rochat dragon de LL.EE. David Clévoz des Charbonnières Abraham et David Guignard du Charoux. Leur frère Joseph Guignard hors du pays. Clévoz aux Charbonnières et aux Viffourches. Attestation pour Marie Remond femme de Siméon Despraz de la Frasse. Acte de nécessité de guérison d'une incommodité qu'il a sur le nez!
- 1699 22 9bre. Sur ordres de LL.EE. établir un inspecteur sur le passage aux Charbonnières pour examiner les étrangers. Si les lieux d'où ils viennent sont fort sains afin que l'on puisse par là éviter la contagion. Néhémie Rochat nommé. 5 florins par un mois. David Rochat charpentier des Charbonnières pour bâtir. Demande acte de la nécessité pour aller auprès de LL. EE. pour obtenir des bois pour bâtir. Abraham fils de Vauchy Rochat des Charbonnières Moyses Nicoulaz régent du Lieu.
- 1700 Isaac Rochat feu le petit David des Charbonnières. Nouveau bailli: Tscheffelly Pierre Guignard chez Claude. Jean Rochat tisserand. Conseiller et forestier trafique des bois. Déposé de sa charge de conseiller jusqu'à grâce. Une sentence et une remontrance de M. le Ministre.
- 1701 14 IV. Collecte générale pour parer à la pauvreté et apprendre des métiers à un chacun pour tacher de gagner sa pauvre vie. David feu Pierre Rochat de l'Epine. Autres injures entre Jaques David Dépraz et Moyses feu Moyses Meylan du Séchey concernant un pré au Lactard.
- 1702 Dieu a retiré à lui égrège Jean Jaques Aubert secrétaire de cette honorable commune, après une maladie de six semaines, fièvres magnigne, il a demeuré environ 3 semaines dans une rêverie et transport de cerveau qui n'entendoit ni ne voyoit ny connaissance de personne; il étoit âgé d'environ 25 ans. Il s'est trouvé un brouillard qu'il n'auroit enregistré, lequel est cy après écrit comme il s'est trouvé de mot à mot sans aucun changement.

- 1704 Nouveau secrétaire dès le 8 9bre 1704 DNicole.
Jonas Nicoulaz rétablit en conseil. Plus le même jour David Rochat charpentier entièrement chassé et expulsé pour avoir dérobé du bois aux Epinettes.
- 1705 Attestation pour Pierre feu Moyse Longchamp époux de Judith Nicolas.
Le sieur Jaques Reymond a promis de garder soigner et tenir Elisabeth Reymond imbécille d'esprit. 36 fl. par année.
- 1706 7 II. Acte pour Roguin ou Roquin qui a vécu au Lieu. Idem pour les hoirs de feu le Sr. David Nicoulaz justicier et saunier pour le débit de sel envers LL.EE. de la chambre du sel de la ville de Berne.
- 1706 6 9bre. Isaac feu Jean Pierre Rochat des Crettets expulsé du Conseil pour avoir coupé une plante sans autorisation. Le vilain! 6 baches d'amende. Pardon à Dieu. Réintroduction après exhortation du ministre.
Idem pour Jonas Aaron Rochat
Idem pour David Rochat charpentier.
13 bre. Pierre Abram Rochat des Charbonnières régent de l'Abbaye aussi condamné. Qui ne le fut pas ?
- 1707 3 II. 2 conseillers suspendus pour paroles injurieuses dont Isaac Rochat feu Jean Pierre des Crettets et Pierre Guignard l'anc. forestier de la commune du Lieu.
- 1707 3 I. Réception de Jean Pierre Burnoz natif de Savoye résidant en ce lieu dès son bas âge. Reçu bourgeois par Berne le 3 Xbre 1687. Devient protestant. 150 ff. + 20 de vins. La postérité remarquera que le dit Burnoz n'aurait pas été reçu pour une si petite somme s'il n'avait été qu'il était âgé d'environ près... ans et hors d'état d'avoir des enfants pour n'être marié ny aucune apparence d'avoir uhe femme.
- 1707 9 I. Acte testimonial pour Isaac fils de Jaques Meylan. Pour ce qui concerne Madelaine feu Isaac Lonchamp: "Dès son bas âge n'a fait que rôder de lieux en lieux, tant dans le pays de veau qu'en Bourgogne. Sans que jamais elle aye voulu servir aucun maître ny travailler en façon que ce soit, enfin toutes ses démarches et sa conduite ont estés déreiglées et même scandaleuses, n'ayant voulu profiter des exortations et remontrances qui lui ont été faites et adressées, tant par Messieurs les pasteurs que par d'autres personnes. Comme aussi par ses parents, ainsi accordé comme devant l'atteste... 24 juillet. Acte en faveur de Michel Néhémie fils de Moyse Rochat des Charbonnières et de h: Rochat Le notaire Nicole suffi. N'empêchent pas le ég. Rochat n'y vienne s'il plaît à LL.EE. de le vouloir recevoir.
- 1707 21 août. Acte en faveur de Jérémie Olivier Vallotton curial de Vallorbes.
François Rochat, maître masson des Charbonnières.
- 1708 27 III. Acte Michel Néhémie "ochat des Charbonnières, fils de Moïse "ochat et e Suzanne Rochat.
- 1708 24 7bre. Abraham Isaac "ochat maréchal des Crettets, caution d'Abraham Rochat dit petit Jean des Charbonnières pour la valeur d'une enclume de fer que le dit Abram avait hypothéquée à la commune pour ce qu'il doit concernant Villadin. laquelle lui a été libérée sur le cautionnement pour la changer contre du fer qu'il prétend résduire en marchandises et l'argent en provenant sera livré à la commune qui est environ 250 florins.

- 1708 attestation Jean Francois fils de Daniel Rochat du Bonhomme et de Judith Nicoulaz dit Humbert.
- 1709 Collecte partagée par les insolubles. Voir liste dans le secteur population.
- 1709 5 avril. Cinq citoyens de la commune sont allés en Hollande et demande attestation:
 - Pierre Moyse feu Pierre Lugrin
 - Jean Jaques fils de Pierre Reymond dragon
 - Jaques David fils de Joseph Guignard
 - Jonas feu Moysse Lonchamp
 - Pierre feu Jaques Rochat.
- 1731 28 may. Pierre Lugrin demande encore un rabais du reste du dixme de l'année où il fut incendié.
- 1731 30.7. Attestation pour Pierre feu David Rochat de ll'Epine sa profession aux moulins de Bonport: "N'ont rien à dire que bien et honneur s'étant toujours bien comporté en sa profession de meunier".
 Abraham isaac fils de Moysse Longchamp du Lieu.
- 1732 Tuteur pour Pierre Meylan des Viffourches qui perd son bien par mauvaise conduite.
 Pierre Meylan refuse un tuteur mais voudrait 2 personnes pour faire le compte avec sa femme.
- 1732 David feu David Rochat ancien meunier de Bonport.
 On refuse la bourgeoisie au fils illégitime à la veuve Dépraz "d'autant que nous avons assez demandé dans cette commune et qu'il n'auroit pas le moyen de payer 1000 fl. qu'on lui demanderoit ou qu'il faudrait".
 Assez de monde et non assez demandé.
- 1733 Généalogie des Rochat des Bioux provenus des Charbonnières (voir aussi aux archives de l'Abbaye).
 Voir depuis quand les Lugrin ont pris racine au Séchey.
 Origine de cette famille.
- 1734 26 juin. Olivier Aubert est allé chercher les enfants d'Abraham Dépraz de la Frasse amodieur d'un bien à St Georges et saisi de la part de LL.EE. pour quelque méfait. Les enfants conduits en Combenoire. Les effets sont toujours à St Georges. On devra payer pour l'entretien des enfants.
 Echute des enfants Dépraz:
 - Hauguste, 54 fl. Le Lieu.
 - Jean Louys, 47 fl. Fontaine aux Allemands
 - Françoise qui est l'aînée, au sieur Pierre Piguet régent en Combenoire.
- 1734 12 août. Enfant illégitime que Marie Guignard de l'Abbaye a eu avec Abraham Dépraz de la Frasse. Condamnée au bannissement 4 années. Mandat au père pour prendre les enfants suivant la loi. Le dit enfant est mort le dimanche au soir 22 août 1734 et enseveli le 23e du dit.
- 1735 Messeillers des Charbonnières: Abraham Isaac Rochat régent; Jaques David feu Siméon Rochat, David feu David Rochat charpentier pour son frère Abram Isaac.
 Pierre Rochat ancien officier.
 26 juin 1735. Opposition de mariage d'Abraham fils de Moysse Rochat maréchal à Croy. Plusieurs fois traitée dans les séances. Trop jeune. Pas capable d'élever une famille, etc... Opposition finalement levée.

- 1739 Réception de bourgeoisie d'Abraham Piguet cordonnier pour 100 fl. + 5 florins.
- 1740 31 I 1740. Suite du procès d'Echichens. Ceux des Charbonnières ne sont pas d'accord de le recevoir comme bourgeois. Combenoire idem, pousser le procès. Fontaine Aux Allemands de même. Le Lieu, idem. Le Séchey: idem.
- 1741 Antoine Kenoble du Sibetal.
- 1740 15 9bre. Acte de bourgeoisie accordé aujourd'hui, accepté par tous les conseillers présents, soit 34. Il s'agit certainement de M. d'Echichens.
- 1741 Jean-Isaac Reymond des Bioux habitant aux Plainoz, de la commune du Chenit.
Moïse Rochat drapié.
- 1747 Aubert Pierre meunier aux Charbonnières reçu bourgeois de la commune
- 1748 Les enfants de Claude Rochat. Voir documents.
- 1761 État pitoyable de David Moyse Rochat feu Pierre Rochat meunier de l'Épine, beau-fils de Abraham Guignard de l'Abbaye.
- 1761 25 III. Bourgeois des Bioux qui se réclament originaires des Charbonnières Descendus de Vauchy père de Pierre Rochat. Lettre de bourgeoisie de 1605.
Jacob Golay feu Pierre Golay du Chenit veut être bourgeois de la commune. Réside aux Charbonnières depuis quelques années. Jaques David Rochat marchand s'oppose à sa réception. N'a pas les facultés de son établissement suffisantes. Nombreuse famille. Pas admis.
Bourguignons domestiques chez Moyse Rochat marchand des Charbonnières. Jean Henri Golay amodieur du sieur Jaques David Rochat lieutenant soupçonné de fréquenter nos filles!
- 1762 Jacob Golay revient toujours à la charge pour sa bourgeoisie.
Les Rochat des Bioux de même insistent.
- 1768 Kenobelle sans biens avec sa femme. Abandonné de ses enfants. Acte de pauvreté.
- 1768 Toujours la bourgeoisie pour ceux des Bioux. Préfèrent renoncer plutôt que de passer à ce qu'on leur demande. David Cart régent de Combenoire. Veut construire un four devant sa maison.
Un Jean Reverchon des Rousses demeuré 13 à 14 ans dans la commune. Bonnes moeurs.
Abraham Isaac Rochat qui est régent à Grancy veut vendre sa maison des Charbonnières.
Le petit Carabin.
- 1773 Abram Isaac Rochat prussien des Charbonnières. Ses dettes sont de 750 florins. La commune doit soit l'acquitter soit permettre au dit Rochat d'emprunter sur sa maison. La commune paie la dite somme pour que la maison reste au dit Rochat pour son logement et celui de sa famille. Pour son indemnité lui passer une lettre de rente qui donne pour hypothèque sa maison. A un oncle Abraham Rochat à Chavannes qui lui doit. Abram Isaac Rochat son tuteur. Celui-ci doit suivre l'affaire.
- 1773 13 octobre. Marie Suzanne venue de la Basse - Bretagne. Jean-Baptiste Reverchon.
Rochet de Bourgogne. (1774)
Nécessité d'un entreneur (1775)

- 1775 19 III. La maison de Abram Isaac feu Abram Isaac Rochat fricaper des Charbonnières est prête de tomber en ruine. Et comme elle est hypothéquée à la commune, il convient de la réparer. Visite à faire. Plan. Emmanuel Rochat horloger des Charbonnières. Abolition de la maîtrise. Désavantages. Maison du prussien. Jaques David Rochat seul menuisier à se proposer pour la réparer.
- 1777 Le prussien est à la charge de la commune. Supplier LL. EE. de s'en occuper, c'est-à-dire de le recevoir dans leur petite maison à Berne. Puisqu'étant dérangé et très dangereux de faire de mauvais coups vu son état de frénésie. Arrangement avec le hameau des Charbonnières. Compte avec le tuteur des réparations faites à sa maison.
- 1777 6 II. Abram Isaac le prussien à manquer de mettre le feu à sa maison. Doit être envoyé à Berne suite à la demande. Inventaire de ses biens. Les vendre au plus offrant.
- 1777 Le chirurgien Cusinet pourrait s'établir à la Vallée. Essai d'une année.
- 1779 Manque de respect à l'assemblée par David Rochat. Injures entre personnages.
- 1780 La veuve de Jean David Rochat pyrod dit Polet demeure à Lausanne. Collecte. Veuve tenant de son estoc un moulin et autres rouages, en aberge de l'Hôpital de Lausanne. Aller voir les choses sur place. Frédéric Rochat dragon et marchand répare la maison qu'il tient des massons Rochat et Pingolet.
- 1787 Jean Isaac Rochat meunier. Sagne ? Jean David Rochat en Bonport. Les fils du prussien. Leur tuteur: David Rochat Pyrod du Haut des Prés.
- 1789 Moïse Rochat cadacturier a commis un acte qui a été traité par devant la noble justice de Romainmôtier. Criminellement et ensuite par arrêt souverain. Condamné au bannissement. Indigne de conserver son emploi de conseiller.
- 1788 Entretien des pauvres bourgeois.

A 8

- 1792 Joseph Guignard du Coin.
- 1796 Claude Cantain Grand du Fort du Plane, dpt du Jura, a été garçon meunier en Bonport et réclame acte de moeurs.
- 1796 Remplacement en tant que conseiller de David Rochat du Haut des Prés décédé.
- 1797 Rabias d'habitation à la veuve de David Burquin. Elle ne payera par la suite que 5 florins. 2 IV. Nécessité d'aller rechercher notre bourgeois Jean Humberstet à la Sarraz qui est pris de frénésie. Le dit Humberstet conduit à Berne. Demande à être habitant Georges Goaffrod natif de Dutemberg duché de Wurtemberg, tailler + sa femme et enfants. 15 florins par année comme habitant (et non comme bourgeois). Qui est d'Emelune ? De Mullen ? Sa grandeur d'Emelune.
- 1798 Jean Humberstet de la Sarraz indésirable là-bas pour cause de frénésie (d'effrénésie). Menace d'aller le chercher ou faire mettre en sûreté si toutefois sont obligés de l'amener devront l'occuper aux ouvrages de déblayage de l'église et l'on procédera de manière à ce qu'il soit logé et payé pour ses travaux.

- 1798 9 août. David Rochat canonier a perdu son cheval d'un prix assez conséquent, 12 écus petits.
David Rochat canonier.
Le citoyen Frédéric Piguet du Moulin damour tenant d'emprunt dès le 7e février dernier le mouton piloté appartenant à cette commune. Demandant à en faire l'acquisition pour 2 louis d'or. OK. Mouton à pilotage ? ?
- 1799 Le citoyen Pierre Jaques Meylan de Rolle.
Jonas Eman cordonnier de sa profession a des fréquentations particulières avec la fille de feu Pierre Moyses Nicole de Le Lieu. La dite Nanette, Ce qui est en scandale dans le public. Sont-ils dans l'intention de se marier ?
- 1800 8 mars. David Rochat et Henri Rochat régent d'école aux Charbonnières ont assisté aux couches d'Hélaine fille de Jean Golay. Laquelle a mis au monde une fille le samedi matin. Laquelle a déclaré que le dit enfant est le fait de Jean Joseph Dalemangne natif hollandais, habitant chez le citoyen Fischer imprimeur à Lausanne.
- 1800 Louis Rochat du Haut des Prés messeiller.
Jean Rochat Carabin aux Charbonnières.
- 1801 10 juillet. Patente à accorder aux médecins.
Henry fils d'Abraham Lugrin du Séchey veut certificat afin d'obtenir un passeport pour voyage à l'étranger. La fille du citoyen Jaques Golay des Charbonnières habitant St Barthelémy est revenue au village avec son enfant vivre auprès de père. La renvoyer d'où elle vient!
- 1803 Jaques David Lugrin de Sur le Crêt.
Reverchon et Glardon habitant la commune.
- 1804 Dubail tailleur ayant travaillé dans la commune quelques années demande acte de moeurs. 4 ans.
- 1805 1805. Louis Walter.
- 1806 Acte de pauvreté pour Louis Walter habitant cette commune. Abraham Isaac Martigny de Vaulion exerçant l'art de chirurgien rhabilleur. Demande certificat de son travail dans cette commune soit rhabillage des membres et autres cures, tant à des jeunes personnes qu'à des vieux. Avec tout le succès désiré. Par exemple au citoyen David Samuel Cart né avec la lèvre supérieure fendue qu'il a gardée en cet état jusqu'à l'âge de 18 ans. Laquelle a été parfaitement ramenée à sa place à ne s'en pas connaître.
- 1808 le 13 II. Il a été délibéré qu'il sera accordé à la femme qui se présentera de cette commune pour aller s'instruire à Lausanne à l'Ecole pour accoucheuse un louis soit 40 florins qui lui seront délivrés au retour de son apprentissage.
Inscription obligatoire des morts sur les registres de la cure.

BA 1 Livre de la régie

- 1800 Refus de recevoir la famille Meylan de Rolle.
- 1801 14 III. L'une des filles de Jean Pierre Guignard dit Piaget étant devenue dérangée et effrénée, les parents ne peuvent la garder. Ils ont déterminé d'après les consultations qu'ils ont pris à Morges, auprès de M. de Grange, de la conduire à Cuarnens chez Fischer médecin pour la gouverner et soigner comme mieux conviendra pour sa guérison. La régie autorise les parents à la conduire chez le dit médecin sous promesse que la Régie paie au dit Fischer nourriture, soins et médicaments penants

- 8 jours. Après on verra.
- 1801 Distribution de catéchismes et testaments.
- 1802 Lily Rochat négociant au Chenit demande droit de bourgeoisie dans cette municipalité.
- 1817 Louis Bonard demande à être reçu bourgeois. 40 louis d'or neuf.
- 20 IV. Impôts. Monsieur le syndic ayant donné connaissance au conseil de la position générale où se trouve la commune relativement au grand nombre de pauvres dans ces temps de calamité et de cherté extraordinaire où l'on se trouve et qui augmente chaque jour, ce qui met par la suite hors d'état de pouvoir survenir aux grandes dépenses, ne connaissant point d'autres moyens pour couvrir tous ses déficits que celui d'imposer les biens communaux.
- Joseph Golay refuse d'être membre de la municipalité.
- 1809 De A 9. Achat de crochets de fer qui ont été fait pour chercher dans le lac Jean Meylan du Séchey noyé, lesquels devront être déposés à la maison de commune.
- 1810 7 XII. Les malades des Queués . Docteur Galtot envoyé de la part du gouvernement pour visiter les malades qu'il y a aux maisons des Queues. 1. Trouver des personnes pour les soigner et ordonner les remèdes. 2. Trouver un emplacement pour séparer les malades. 3. Lui envoyer 2 fois par semaine un express à Aubonne concernant l'état des malades. 4. Qu'il leur soit fourni par la commune un peu de viande fraîche pour du bouillon et quelques bouteilles de vin vieux. Qui habite là-bas ? Félix Longchamp a fait le voyage. David Lonchamp et sa famille jusqu'à Aubonne. A la veuve de Louis Longchamp. Veuve et hoirs d'Abraham Isaac Longchamp le jeune. Retard à cause des neiges. Pension de la commune à ces pauvres deshérités.
- Pension pour un médecin qui s'établirait dans ce district.
- 1811
- 1812 Les morts doivent être visités pour voir s'ils sont réellement morts.
- Roguin de Rochejean fait des réparations de mur.
- 1813 Sage femme. Marie Meylan femme du huissier Meylan a été choisie entre trois. Devra se rendre à Lausanne pour apprentissage. 40 fl. pas suffisants. + 32 fl. 2 écus neufs à payer pour la patente de sage-femme.
- 1813 Propositions pour un médecin.
- 1814 Pension du médecin.
- Le docteur Ianlz offrirait ses services pour la vallée. Assemblée des 3 communes pour délibérer.
- Epizootie hongroise signalée du côté de Pontarlier.
- Bonard Ferdinand voudrait devenir bourgeois de la commune. 1000 fl.
- 1817 Epizootie sur Pontarlier.
- 1820 Jean Paul Scerver domicilié aux Charbonnières.
- 1824 Réquisition de Paul Seewer pour résider dans cette commune. Délibérés relatifs à la place de médecin à la Vallée. M. Vuillamoz médecin chirurgien de première classe et accoucheur (entre les 3 communes).
- Pension de 400.- pour le médecin + 50.- pour bois et terrain pour plantage. 1/2 Chenit. 1/4 Lieu. 1/4 l'Abbaye. Le Chenit doit fournir un logement où le médecin résidera ou 50.- annuellement. Est choisi finalement Joseph Berthoud d'Estavayer pour médecin chirurgien accoucheur.

- N comptes
- 1695 David Rochat demeurant au moulin de St-Denis. Charité.
- 1700 - 1701 Ensevelissement de Joseph Rochat dit Bonhomme
3/./.
- 1704 16 8bre. Dieu ayant retiré à soi Eg. Jean Jaques Aubert après une maladie de six semaines, moi soussigné ait été établi à sa place. Dieu me fasse la grâce de m'en acquitter fidèlement et en rondeur de conscience afin qu'après avoir exercé ma charge en homme de bien, je puisse être enlevé dans son paradis. Amen!
- 1710 - 1711 Encore une aide à un pauvre déserteur 3/./.
rolle des véritables pauvres de la commune.
- 1711 - 1712. Jaques David fils de Daniel Rochat dit Bonhomme demeurant à Apples à eu sa maison incendiée.
- 1712 Le 7e marsau fils à Joseph Mignot pour aller chercher un médecin en Bourgogne pour rhabiller la cuisse à son père 1/6/.
pour une livre de suif pour le dit Mignot ./6/.
pour lui faire une caisse pour sa cuisse 1/./.
au chirurgien de Bourgogne pour ses droits et peines pour avoir raccomodé la cuisse du dit Mignot 24/./.
- A Abraham Nicoulaz pour avoir retiré chez lui le dit Mignot et sa femme suivant le prix fait avec lui 37/6/.
- Tractation avec bourse des pauvres pour le dit Mignot 15/./.
- Le 4 juin à Joseph Mignot pour la graisse pour sa cuisse entre deux fois 8/./.
- 1712 Le dit jour livré par ordre du directoire pour ensevelir la fille illégitime de Magdeleine Longchamp 3/./.
Mandat concernant la garde contre la peste.
- 1713 Dragon Reymond patrouille et garde pour la peste jusqu'au 4e 9bre 1713 42/./
A d'autres également.
- 1729 Epizootie à Mouthe. Ca remue. Missives et visites diverses. Visite à Grange de Bourgogne.
- 1730 27 septembre. Pour 8 livres de beurre envoyées à Lausanne à l'astrologue (pour savoir ce qu'il adviendra de la commune ?)
- 1737 On fait la charité même à des déserteurs. Ici livré en charité à un pauvre déserteur ./4/6
- Problèmes de famille pour Abram Rochat fils de Claude
Le 16 dud (IV 1737) à Abram Rochat fils de Claude pour parler au témoin qui avoit entendu dire plusieurs choses concernant sa fille et Abram Camp de Rance 3/9/.
- Le d. jour 17 IV, payé au sieur Abram Lonchamp pour par ordre pour avoir amener les fils d'abram Rochat dès St florins et pour les peines à l'officier du Lieu jusqu'à La Coudre qui venoit averty la commune pour le tout 6/./.
- Le 22 du di pour dépense d'Abram fils de Claude Rochat avec son beau fils de Rances par ordre de plusieurs conseillers 3/6/.
- D'étranges affaires ressortent des comptes, difficilement explicables en vertu du peu de renseignements que nous livrent les comptes: moeurs, action en paternité, divers.

- 1737 Affaire de moeurs: Jean Pierre Baudat et Marie Ethenoz.
1737 le 9 dud. prêté à Abram fils de Claude Rochat par ordre
pour lui aider à habiller sa fille 5/./.
Plus le dit jour (1er juillet) au sieur ministre et
assesseur du vénérable consistoire assemblés occasion
la fille à Abraham Rochat.
Abraham Dépraz et la Guignard. Arrêt souverain contre
lui. Bannissement.
Payé à Philippe Rochat pour avoir gardé et nourri l'enfant
à la fille d'Abram Rochat du 22 I 1737 jusqu'au 15 juillet
28/9/.
- Chirurgien Golay du Chenit. Venu visiter la veuve de
Jean Pierre Lugrin.
Le fils de 4000 (Abram Dépraz)
Pour la façon des habits aux enfants de 4000.
- 1756 Livrances pour les pauvres.
Pour avoir fait boire l'oncle qui avoit otorisé pour
taché de savoir la vérité de lui!
- 1736 Les frais supportés par la commune à l'occasion de
Louyse fille d'Abraham fils de Claude Rochat qui s'est
trouvée enceinte d'un nommé Abram Camp de Rances.
- 1760 David Moyse Rochat lapidaire.
1761 Le bâtard du perruquier Rochat.
1763 Louis Rochat Perruquier admis en son rang le 28 may
1763.
- 1766 Mort tragique de Suzanne Nicole et Anne-Marie Figuet
arrivée rière Pampigny.
Payé l'herboriste de Baulmes pour avoir tenu chez lui
la Dolphine Rochat malade.
La Dolphine en maison de Correction. A des enfant.
Abraham Isaac Rochat qui l'a gardée enfermée chez
lui quelques semaines doit la conduire à Berne à la dis-
cipline.
- 1767 A plusieurs personnes employées pour chercher l'imbécille
Anne Marie Meylan par le bois du Revers 3/3/.
- 1768 Difficulté avec l'Abbaye pour les pauvres bourgeois
communs.
Enfant trouvé au Séchey.
Jean Isaac Rochat muratier de la corne.
- 1769 Jacob Golay reçu bourgeois pour 100/./.
- 1777 Fourniture faite autour d'Abram Isaac Rochat dit le
prussien des Charbonnières. Le dit Rochat ayant l'esprit
dérangé et étant devenu furieux, il a été résolu en
conseil de le présenter requête à LL.EE. aux fins de
les supplier qu'il soit reçu dans la maison des fous.
Le conduire à Berne.
- 1779 La batarde du prussien.
- 1782 Pour le rachat de 2 esclaves. L'un d'Arnex, l'autre
d'Oron détenus à Alger.
- 1801 Les frères Carrez de Mouthe ont tenu depuis la montée
des vaches (29 may 1801_ au 18 août Pierre Rochat de
Rolle pour le baigné à la recuite pour tenter guérison
de sa main.
Pauvres, environ 2500 florins.
Toujours 300 francs ou florins attribués à la caisse
des pauvres pour grandes dépenses.
- 1802 Evasion de Mercier, hôte de la maison de commune. Les
jugaux Mercier n'ont pas payé leur bail. De sacrés cocos!
- 1805 Famille Meylan demeurant à Rolle.

- 1806 Donc la famille Meylan demeurant à Rolle coût à la commune 386/9/. par an.
Pension de Jean Humberset dès le 1er juin 1805 au 27 juin 1806 + un gage à Lausanne où il est à l'hospice cantonal 614/9/.
- 1808 Frais concernant la paternité de l'enfant qu'a mis au monde Suzanne fille de Pierre Moïse Nicole 245/10/6
- 1810 Famille Longchamp des Queues malade 80/5/5
- 1814 Assemblée des 3 communes au sujet d'un médecin.
Versé à la bourse des pauvres pour faire face aux grandes dépenses 930/2/4½
- 1847 Meylan moutonnier.
- 1856 Sept locataires à l'Hôpital du Lieu: 190/./.
Mélania Meylan sage-femme pour la commune 35/./.
- 1858 Versement à la caisse des pauvres 4687/40
- 1857 Médecin: 160/.
Mélania Meylan sage-femme 35/.
- 1862 La caisse communale verse environ 5000.- par an dans celle des pauvres.
- 1863 Intérêts + pauvres = 9000.- sur des dépenses de 20 348.-
Recettes: 21719.-
- 1864 Don à la colonie agricole pour les enfants vicieux.

Notes sur les médecins et les pauvres - ACL BA .-

- 1832 Autorisation pour le marché à prendre pour un médecin. Docteur Rochat du Sentier actuellement à Paris. Commencerait sa fonction en avril. Maladie du choléra en cours ?
Visite extraordinaires à 20 batz
Les autres à 10 batz.
Docteur médecin Lily Rochat du Sentier. Convention signée entre lui et la commune. Réclame ce qui lui est dû.
- 1840 Docteur Lecoultré également en pratique ?
- 1841 Traitement de 15.- par an au docteur Rochat. Le Conseil trouve le traitement trop élevé d'après les ressources de la commune.
- 1842 Porter la pension à 140.- (le chiffre cité plus haut doit certainement être faux).
- 1843 Le docteur Rochat doit faire ses tournées régulièrement et s'il s'absente, d'en donner connaissance à la munc. tout en désignant la personne qui doit le remplacer.
- 1854 Convention avec David Louis Meylan pour sa femme comme sage-femme. Celle-ci s'engage à suivre un cours. Mélanie Meylan née Rochat. 300.- pour l'indemniser. Ensuite salaire annuel de 35.-
- 1858 Enquête de la commune sur ses pauvres assistés.
- 1861 Médecin commun aux communes du Lieu et de l'Abbaye, habitant à l'Abbaye. 2 visites par semaine dans la commune du lieu et les soins à donner aux pauvres sauf les médicaments payés par la commune. 300.- par année.
- 1863 Etablissement pour les enfants vicieux du canton. La commune donne 50.-
- 1864 La commune devrait avoir un médecin. En particulier en pour-parler avec l'Abbaye et le Chenit.
- 1867 Médecin: à établir pour le Lieu et l'Abbaye.
- 1875 Infirmerie commune pour le district de la Vallée.
- 1875 Pauvres qui sont à l'hôpital toujours réellement négligés. Ils sont dénués de tout, paille et couverture, surveiller le feu. Jovin ou Chai ? met ses cendres dans le coin de sa chambre.
Ci-dessus 12^e observation de la commission de gestion. Ci-dessous 16^e observation. La Mun. passe un peu légèrement sur la question du placement des pauvres, des jeunes surtout; elle ne regarde le plus souvent qu'au bon marché, sans trop s'inquiéter si ces jeunes gens recevront l'instruction morale voulue, s'ils seront un jour les membres utiles de la société; on aimerait voir les jeunes gens placés dans des familles où ils pourront s'instruire et apprendre en même temps une profession pour être plus tard en état de gagner honnêtement leur vie.
- 1878 Toujours à l'hôpital. "Maintenant qu'il y a assez de chambres inoccupées à l'Hôpital ne serait-il pas juste et convenable de changer de chambre les 2 pauvres Georget Raymond (Jovin) et Jules Rochat (Moter) qui habitent de véritables réduits ? Car c'est par extraordinaire qu'il n'est pas arrivé d'accident jusqu'à aujourd'hui. C'est pourquoi la mun. est engagée à faire quelque chose pour ce qui concerne le logement de ces 2 individus qui n'ont pas toute leur intelligence et ne savent pas se plaindre.
- 1880 Bolhalter médecin: Chenit et Lieu.
- 1883 Hôpital en mauvais état. Travaux à faire.
- 1885 Des gouttières à l'hôpital.
- 1885 Convention avec le vétérinaire Meylan.
- 1886 Voir EA ou règlements.

- 1901 Don de 50.- pour l'asile de Leysin.
- 1910 Service médical reconnu insuffisant dans la commune.
- 1914 Remplacement du regretté docteur Cornu comme médecin à ce bout de la Vallée.
- 1918 Don de 100.- pour la ligue contre la tuberculose.
- 1918 Traitement du Dr. Décombaz.
Le docteur Salin s'installera-t-il au Pont ?
- 1919 La sage-femme démissionne. Qui était-elle ?
- 1932 Infirmière visiteuse. Vu la situation financière, la commune a refusé.
- 1935 Hôpital de la Vallée. Subside annuel en faveur de cet établissement. Beaucoup de ressortissants du Lieu. Attendre les comptes du premier exercice.
- 1935 Dénonciation de la convention entre la commune et le Dr. Décombaz. Cette convention vieille de 54 ans n'a jamais donné lieu à aucune observation ou contestation quelconque. Seules les différences financières les difficultés, pardon, financières du Lieu obligent la commune à modifier l'état de chose. Rédaction à 500.- avec l'accord de Descombaz.
- 1935 Jules-Jérémie Rochat expose que la nouvelle loi cantonale sur l'assistance publique a fait l'objet d'une demande de référendum. Le peuple vaudois sera appelé aux urnes au mois de mars prochain. Réforme d'une portée considérable pour notre contrée. La commune naturellement en faveur de l'acceptation de la loi afin de se décharger d'une obligation vieille de plusieurs siècles et très onéreuse. La commune accepterait de participer aux frais de la campagne.
- 1938 La prochaine entrée en vigueur de la nouvelle loi d'assistance oblige la municipalité à une vigilance constante pour assurer à la commune et aux hameaux un traitement équitable. Il faut attendre les décisions des nouveaux dirigeants de l'institution nouvelle. La tâche de la chambre cantonale d'assistance sera très importante et très délicate.
- 1946 Proposition de Jules-Louis Rochat pour l'ouverture éventuelle d'un asile pour les vieillards. Le Chenit a fait des ouvertures au Lieu pour réaliser en commune cette oeuvre humanitaire.
- 1950 Partage du Fonds scolaire Eugène Rochaz entre les communes intéressées. Le Lieu recevra environ 1900.- (500.- de base + le reste en proportion de la population).
- 1953 Supplément de subside à l'Hôpital de la Vallée. Agrandissement. 850 000.-
10 000.- de subside.
- 1954 Soupes scolaires. Subsidés des villages bien modestes.
- 1958 Achat d'une ambulance pour la Vallée.
- 1963 Agrandissement de l'Hôpital.
- 1967 Poste d'infirmière visiteuse.
- 1969 IDEA. Comptes. La création remonte à quand ?
- 1974 Service d'entr'aide familiale.
- 1974 Home pour personnes âgées.
- 1974 IDEA fondée il y a un peu moins de 10 ans.
- 1974 Participation de la commune au home pour personnes âgées. Rapport de commission adopté. Pour une somme de 38280.-
- 1975 Liquidation de la bourse des pauvres. 51670.- 4 avis contraire.
- 1978 Oeuvre de l'infirmière visiteuse.
- 1978 Rachat des pompes funèbres par les commune de la Vallée. 2 véhicules d'occasion 30 000.- Mat. funéraire: 15 000.-
Le siège social restera au Lieu.
- 1978 Reconstruction de l'Hôpital de la Vallée de Joux.
- 1978 1 seul chômeur à temps complet dans toute la commune.
- 1980 Achat de terrain pour le *nouveau home Florie.*

Petites notes sur la médecine au Lieu, sans références exactes de provenance, prises au hasard de nos recherches, donnent des pistes, sans plus

1712, Médecin de Bourgogne

1737, chirurgien Golay du Chenit venu visiter la veuve Lugrin

1801, l'une des filles de Jean Pierre Guignard soignée chez Fischer à Cuarnens

1806, certificat pour Abraham Isaac Martigny de Vaulion

1810, malades des Queues soignés par le Dr. Gallot d'Aubonne

1814, le docteur Lantz offrirait ses services pour la Vallée.

1824, Dr Vuillamoz, conditions

1832, docteur Rochat à Paris

1840, docteur Lecoultre

1840, acquis de la maison de la femme de Zacharie Reymond sise au Coin, 140.- (deviendra l'hôpital de la commune)

1853, les loyers des pauvres sont à la charge de la commune, très chers, estime-t-on. Plutôt reconstruire la maison de feu Pierre Zacharie Reymond du coin. Plans, préavis. Et c'est

ainsi que la maison du Coin est devenue l'hôpital de la commune du Lieu.

1866, date à laquelle on commence à réunir des fonds pour un établissement médical à la vallée

1869, rapport de salubrité

1874, il est sérieusement question d'une infirmerie de district

1880, Dr Bolthaler pour le Lieu et le Chenit

1897-1914, docteur Cornu à l'Abbaye

1895, legs G.H. Piguet à Paris d'une propriété sur laquelle sera construit l'hôpital de la vallée

1904, l'hôpital du Lieu, alors que d'ordinaire on dit le contraire, est bien tenu.

1910, service médical reconnu insuffisant dans la commune

1912, tuberculose, section de la vallée

1917-1927, docteur Salin au Pont

1927-1939, docteur James Rochat au Pont

1934, construction hôpital de la Vallée, réparations importantes en 1963 puis en 1978

1940, docteur Jaquier-Ménégaki-Miéville-Sangroube

1948, docteur Blaise Convert au Pont, il sera suivi par le Dr Philippe Rochat

1954, soupes scolaires subsistant. Participation des villages jugée bien modeste.

1956, démolition du vieil hôpital au Lieu, soit la maison du Coin

1958, achat d'une ambulance pour la Vallée

1974, service intercommunal d'entraide familiale

1978, œuvre de l'infirmière visiteuse

Liste provisoire des médecins à la Vallée 1.

Jamais guère nombreux dans la commune du Lieu. Plutôt fixés dans la commune de l'Abbaye, au village de l'Abbaye puis au Pont, et dans celle du Chenit, principalement au Sentier. Les médecins-dentistes ne sont pas signalés.

Commune du Lieu

1699	Nicoulaz	Jaques David	médecin et chirurgien du Lieu fils de David Nicoulaz justicier et saunier du Lieu et de Louise Rochat. A-t-il pratiqué dans la commune ?
1720 - 1767	Nicole	Jaques-Abraham-David	Décédé en 1767. Chirurgien, fils de David Nicole, secrétaire de la commune

Commune de l'Abbaye

1851 - 1857	Berthex		
1857 - 1860	Escher	L.-A.	aussi au Sentier
1861	Rodan		il s'engageait à donner deux jours par semaine des consultations gratuites; de baisser le prix de ses visites et même de réduire le prix de sa pension à condition de n'être plus tenu de ses tournées régulières hebdomadaires dans la commune et de pouvoir fixer son domicile au Pont. Non!
1865 - 1866	Trolliet		
1868 - 1875	Ganahl	Théodore	convention entre la com. de l'Ab. et celle du Lieu pour la rémunération. Dom. au Pont
1883 - 1885	Kruspi	Stanislas	domicilié au Pont
1887	Walter	Jules	domicilié à l'Abbaye
1887 - 1888	Meylan	René	de Moudon, père de René Meylan auteur de la monographie sur la Vallée de Joux en 1929 ?
1889 - 1894	Molles		domicilié à l'Abbaye
1897 - 1914	Cornu	Louis	domicilié à l'Abbaye
1915	Favey		
1915 (ou 1916)	Correvon		
1917 - 1927	Sallin		domicilié à l'Abbaye au début puis au Pont
	Delassert		domicilié à l'Abbaye, a pratiqué environ deux ans
1927 - 1939	Rochat Jacquier Ménégaki Miéville Sangroube	James	domicilié au Pont
1948 - 1984	Convert	Blaise	domicilié au Pont
1984 -	Rochat	Philippe	domicilié aux Bioux, a repris le cabinet du Dr. Convert au Pont.

1. Extrait des Suppléments à l'histoire de la Commune du Lieu, tome 1, Ed. le Pèlerin, 1995.

Commune du Chenit (jusqu'en 1939)

Différents Golay médecins ou chirurgiens au Chenit pratiquaient au XVIIIe et XIXe siècle. Aussi dentistes.

1766 - 1767	Hedelhofer		cité à l'Abbaye en 1756
1772 - 1774	Jourdan	Pierre	pratique dans les trois communes
1777	Cart	Hermann	?
1777	Cursinet		doit pratiquer dans les 3 com.
1790 - 1792	Pichler	Jean-Frédéric	expulsé par les autorités communales apparemment sans raison pour toute la Vallée
1814	Lanz		
1824	Berthoud	Joseph-Chrétien	médecin-chirurgien-accoucheur, doit aussi tenir pharmacie. La première du district ?
1832 - 1843	Rochat	Louis	dit Lily ? Réside au Sentier
1837 - 1857	Lecoultre		réside au Sentier, pratique aussi à l'Abbaye
1864	Hoffstaeter		dessert aussi le Lieu
1871	Roth	Rodolphe	dessert aussi le Lieu
1879	Bolhalter	Georges	dessert aussi le Lieu
1881	Yersin	Hippolyte	dessert aussi le Lieu
1918 - 1935	Décombaz		
1939 -	Rochat	Jämes	

Sages-femmes de la Commune du Lieu

1813 - 1854	Meylan	Marie	du Lieu
1854 - 1876	Meylan	Mélanie	du Lieu
1901 - 1919	Rochat	Théonie	du Lieu
1919 - 1965 env.	Rochat	Augustine	des Charbonnières

Annonce parue dans la Gazette de Lausanne en 1915:

15.12.1915

GL

La Municipalité de l'Abbaye
fait appel à Messieurs les
**médecins-
chirurgiens**
qui voudraient pratiquer leur
profession dans la contrée
en annonçant qu'elle accorde
une **subvention de 2000**
francs par an. 12743

M é d e c i n s

DANS LA COMMUNE DE L'ABBAYE

de 1756 à 1948

Copie faite en 1966 d'un cahier
manuscrit en possession de M.le
Dr Blaise Convert, au Pont.

Transcription dactylographiée de Donald
Aubert de Derrière-la-Côte.

M é d e c i n s

dans la Commune de L ' A b b a y e

de 1756 à 1948

M. le Dr Hedethoffer, notre part de traitement pour 1756 = 100 florins

A M. le Dr Pierre Jourdan pour avoir pratiqué son art dans les trois communes en 1774, part de la Commune de l'Abbaye = 90 florins.

M. le Dr. Hermann Cart dès le 5 janvier 1777, traitement 8 louis d'or neuf dès le 5 janvier 1777 et 10 sous d'or neufs déjà le 22 juin, ce qui fait en tout 720 florins.

30 mai 1777. M. le Dr. Curcinet établi à Nyon fait des offres pour venir s'établir à la Vallée; il lui est offert les mêmes conditions qu'à son prédécesseur, plus 50 fl.

12 mai 1788. Il est accordé à M. Banvillier, médecin chirurgien domicilié et pensionné de la Ville de Cossonay, un acte d'un entier contentement à la manière dont il a exercé son art envers plusieurs personnes de notre commune, avec beaucoup de succès et à la satisfaction de tous ceux qui y ont eu recours.

19 mars 1809. Le citoyen Henri François Fri
se disant médecin chirurgien originaire de Corcelle s. Cormondèche a requis de cette municipalité de faire passer une pétition qu'il adres-
(suit à la p. 4)

se au Petit Conseil pour obtenir un permis de domicile pour résider dans cette commune. La faculté de pouvoir exercer la médecine et chirurgie: il prie aussi de bien vouloir accompagner sa pétition d'un permis. Il a été délibéré qu'on suive à cette affaire et qu'on verrait avec plaisir un bon docteur agréé par le Cl. de santé venant s'établir dans la Commune.

5 juin 1813. En suite d'une lettre de M. le Juge de Paix du Cercle du Pont, la municipalité a décidé que, au cas où M. le Dr Pierre Werkli de Zurich viendrait à s'établir dans la Vallée pour y exercer son art, l'on consent à ce que les communes de la Vallée lui payent une pension annuelle de 20 louis d'or dont 5 louis d'or à la charge de la commune de l'Abbaye. Le logement sera fourni par la commune où il résidera. Cela sous réserve que Monsieur Werkli soit agréé par le Conseil de Santé et qu'au bout de trois ans les parties seront réciproquement libres de retirer leur engagement.

1824. M. le Dr. Berthoud a pratiqué son art dans la commune de l'Abbaye, de 1824 à 1830, soit six années et demie avec un traitement de 112 frs 50 par an.

23 mars 1833. M. le Dr Louis RoCHAT, demeurant au Sentier, a pratiqué dans la commune de L'Abbaye du 1^{er} juillet 1832 au 1^{er} octobre 1836. Traitement 100 f. par an

M. le Dr Lecoultre a pratiqué dans la commune de l'Abbaye en 1837, 1838, 1839 au 7 sept. 1840. Traitement 108 f. par an. La municipalité sur l'invitation du Conseil communal a décidé de rompre les engagements pris au nom

de cette commune avec M. le Dr Lecoultre. Le dit engagement en laissant toute liberté (domicilié au Sentier).

3 décembre 1848. La Municipalité décide de mettre la place au concours avec un traitement de 400 frs par an..

5 juin 1850. Vu les difficultés d'obtenir un médecin, décide d'offrir en plus du traitement de 400 frs voté par le Conseil le 3 décembre 1848, le logement et droits de bourgeoisie, comme les bourgeois de la Commune.

8 août 1851. En suite d'une lettre de M. le Dr Ch. Berthex actuellement aux bains de Saxon (Valais) offrant ses services pour la place de médecin mise au concours depuis longtemps, le Conseil admet les propositions faites par M. le Dr Berthex. Les conditions sont les suivantes:

- 1) Logement.
- 2) en argent ancienne monnaie chez le boursier Cl. = 400 frs
- 3) trois moules de bois, soit deux de fayard et un de sapin
- 4) les droits de bourgeoisie.

Le prix des visites sera réglé aussi sur la base que propose M. de Dr Berthex dans sa lettre du 14 juillet 1851, c.à.d. cinq batz par visite et les pauvres assistés soignés gratuitement. Le Conseil vote une augmentation de traitement de 217 f. dès le 10 novembre 1853. Le 29 mars 1856 M. le Dr Berthex demande sa démission mais consent à rester encore une année à condition d'avoir son domicile au Pont. Le 31 avril M. le Dr Berthex a été reconfirmé dans ses

tenu de ses tournées régulières hebdomadaires dans la commune et de pouvoir fixer son domicile au village du Pont. La municipalité ne pouvant entrer dans ses vues lui répond qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'apporter un changement et qu'elle s'en tient à sa convention préliminaire. Le 6 juillet 1861, vu les cas urgents qui se sont présentés, M. le Dr Rodan a dû donner des soins à plusieurs malades dans le mois de juin écoulé, décide de lui payer sa pension jusqu'au 15 du dit mois. Traitement 977 f. l'an.

11 décembre 1863. Transaction entre la Mpl. et M. le Dr Vincent à Clarens. Lui adresser les conditions.

3 septembre 1864. M. le Dr Bornand domicilié à Lucerne, cours sanitaire lequel offre ses services pour médecin dans la Commune de l'Abbaye, se réservant toutefois qu'il lui soit donné connaissance des avantages et conditions attachées à ce poste. Le secrétaire répondra: le traitement se monte à 1000 frs par an.

25 novembre 1865. M. le Dr Trolliet arrivé dans la commune le 1er décembre 1865 donne sa démission pour la fin de l'année, pension dès le 4 décembre 1865 au 13 novembre 1866, soit 10 mois 9 jours = 1030 frs.

7 septembre 1867. Une entente entre la commune du Lieu et de l'Abbaye de mettre au concours la place de docteur pour les deux communes avec résidence au Pont, traitement 2000 frs. l'an.

fonctions pour une année soit jusqu'au 15 août 1857. Sur sa demande il lui est accordé un congé d'un mois. Il a pratiqué son art du 10 novembre 1853 à fin août 1857.

31 janvier 1851. M. le Dr Hirtler a reçu pour deux mois d'essai au 31 janvier: 87.50 et pour s'en retourner: 5.-, suivant convention entre parties.

18 avril 1857. En suite du départ de M. le Dr Berthex, M. le Dr Escher se présente en municipalité pour remplacer le dit M. Berthex et déclare accepter les mêmes conditions faites à son prédécesseur. La municipalité accepte ses offres de service avec cette réserve toutefois que les 217 f. qui avaient été accordés comme augmentation ne lui soit accordée que sous ratification du Conseil communal. Ce qui est accepté. Il a pratiqué du 1 juillet 1857 au 30 juin 1860. Traitement 797 f. l'an.

8 février 1862. M. le Dr Sieber ayant fait convention avec la municipalité a pratiqué du 19 février 1862 au 30 juin 1863. Il lui est fourni un certificat pour son emploi.

26 mai 1860. Le Conseil d'Etat annonce que le Conseil de Santé a accordé à M. le Dr Rodan médecin chirurgien à Vouvry, l'autorisation de pratiquer la médecine dans la commune de l'Abbaye pour une année. Le 6 janvier 1861, M. le Dr Rodan propose une nouvelle convention par laquelle il s'engagerait à donner deux jours par semaine des consultations gratuites; de baisser le prix de ses visites et même de résuire le prix de sa pension sous la condition de n'être plus

12 juillet 1868. M. le Dr Théodore Ganahl, médecin à Paris, a lié convention avec les deux communes de l'Abbaye et Le Lieu; domicile au Pont. Arrivera le 1^{er} septembre de la dite année. Il a quitté vers 1875 pour la Suisse Allémanique (Thoune). Traitement 2000 frs + logement.

Pendant l'absence de docteur dans la commune les malades avaient recours aux soins des Docteurs Rapin à Vallorbe et ceux du Sentier. Plus tard, MM les Dr Duguet à Vallorbe et Yersin au Sentier.

1883. M. le Dr Stanislas Krupski lie convention avec la commune de l'Abbaye comme médecin chirurgien de la commune dès le 1^{er} octobre 1883, domicile au Pont. Traitement 2000 f. l'an payable par trimestre plus 300 frs pour frais de déménagement. Au cas où il traiterait avec une autre commune son traitement serait ramené à 1500 f. Consultations 1 f. La convention n'est pas renouvelée pour trois ans dès le 3 septembre 1885. Il venait de Noville. Parti pour la Suisse Alémanique.

1887. M. le Dr Jules Walter est nommé médecin, résidence à l'Abbaye, traitement 1500 f. l'an, dès le 1^{er} janvier 1887. Décédé prématurément après quelques mois de Coctorat seulement.

1887. Il est remplacé par M. le Dr René Meylan dès juin 1887 pendant 15 mois soit jusqu'au 1^{er} septembre 1888. Traitement 1500 f. l'an. Parti pour Moudon.

1889. M. le Dr Molles, résidence à l'Abbaye, dès le 1er septembre 1889 au 31 décembre 1894. Traitement 2000 f. l'an + bois. Remplacé pour maladie en 1894 par M. le Dr Yersin pendant 3 mois.

M. le Dr Keller (Allemagne) a fait plusieurs remplacements avec domicile à l'Abbaye.

1897. M. le Dr Louis Cornu domicilié à l'Abbaye dès le 15 décembre 1897. Décédé en octobre 1914. Traitement 2100 frs. l'an. Remplacé momentanément par M. le Dr Descombaz du Sentier, du 20 octobre au 31 décembre 1914 et l'année 1915 plus 14 jours en janvier 1916.

1915. M. le Dr Favey lie convention avec la commune de l'Abbaye mais ne reste que dix-huit mois. Traitement de l'an 1915 = 2000 f. Parti pour Lausanne.

Monsieur le Dr Correvon a fait un remplacement de 6 mois.

1917. M. le Dr Sallin arrive le 1er avril 1917. Traitement 2000 f. + deux moules de bois. Domicile à l'Abbaye pendant quelques années, puis au Pont. Il donne sa démission le 15 août 1927.

M. le Dr Delessert domicilié à l'Abbaye a pratiqué environ deux ans.

1927. M. le Dr James Röchat dès le 15 août 1927 domicilié au Pont, mêmes conditions que son prédécesseur (M. Sallin), jusqu'en 1935, puis 1800 f. de cette date jusqu'à son départ pour Le Sentier, en 1939.

M. le Dr Jacquier remplace M. le Dr Rochat aux mêmes conditions. Domicilié au Pont. Après plusieurs années de féconde activité, vu son état de santé, il est remplacé par MM. les

Dr Ménégaki

Dr Miéville

Dr Sangroube

et d'autres.

Suite de son départ, le 31 mars 1948, il est remplacé par M. le Dr Blaise Convert, dès le 12 avril 1948.

LE PREMIER VRAI DOCTEUR A LA VALLEE ?

ACL, 3c, VA, A73

Du 12^o Avril 1773. Les sieurs Députés des trois hon^{ble} Communes de la Vallée, assemblés à l'abbaye, favor pour le Lieu les s^{rs} Justice Jean Pierre Nidele secrétaire & Pierre Frederich 3c Guignard Gouverneur. Pour le Procureur le s^r Justice Jean Baptiste Comtelet et pour l'abbaye les s^{rs} Justice Abraham Isaac Nochat Gouverneur, Simon Moysse Nochat Confesseur & le secrétaire sousigné. La Rept de cette assemblée étant premierement pour conférer ensemble sur la réponse qui y a faite à Mr. Pierre Jourdan Médecin touché de ce qui fut résolu à cette occasion dans le verbal du 6. 8. & 9. Et de la proposition qui a fait faire à chaque Conseil de rester dans la Vallée pour y exercer son Art de Médecin & Chirurgien mégenant quelle dette commune veulent lay assigner une pension annuelle pour le déterminer à y séjourner, & servir par lay au soulagement du public des d^{ites} Vallées. Ce qui ayant été mis en délibération, après avoir entendu led. Mr. Jourdan au sujet de ses intentions à cet égard, il a été résolu qu'on le recevrait s^r Médecin pensionné des d^{ites} Communes, autant qu'il s^r comportera convenablement tant à l'égard de ses Mœurs que de son Art, et de la sous les conditions suivantes. 1^o Qu'il fera chaque semaine de l'année une tournée gratis dans la Vallée, dans les villages & hameaux pour le soulagement des pauvres, auxquels il ne demandera rien, que les médicamens qu'il leur aura fournis. 2^o Qu'il ne pourra demander pour son transport auprès des malades dans toute la dite Vallée que quatre bat. Soit que les malades soient loin ou près de l'endroit où il résidera. Insorta que le malade le plus près de son domicile led. Mr. Jourdan, sera tenu de payer autant de transport que le plus éloigné, outre les médicamens qu'il fournira & les ouvrages qu'il fera, qui lay seront payés à part suivant le règlement cy après. Pour chaque seigneur il ne pourra exiger que deux bat. Pour une fracture de membre & l'habillage simple six bat. Pour une Complication & autres à proportion de l'ouvrage & d'utem qu'il y mettra ainsi qu'il en sera convenu après la Cure finie. Pour une purge ordinaire trois bat. Et pour une Composéé six bat. Lors qu'il sera demandé pour se rendre auprès d'un malade, sur tout lors que son Cas sera pressant, il aura s^r rendre gratuitement. Il ne pourra s'absenter de la Vallée au delà de trois Jours sans la permission des Conseils soit des Gouverneurs de d^{ites} Communes. Au moyen de quoy il retirera annuellement des d^{ites} hon^{ble} Communes, la somme de cent huit francs, payable entre elles au bout

De l'année d'instution que la Communauté de laquelle le Sr. Jourd'au
 résidera, luy donnera dans l'année le droit de docherage, comme à un
 des Bourgeois, Comm'aussi que Cas avenant que les ditz Communes
 vintrent à Chang' d'idée elles devront aviser le Sr. Jourd'au trois
 mois à l'avance, Et luy de même voulant se retirer au Sr. les ditz Communes
 aussi trois mois à l'avance. Ainsi fait & passé à l'abbaye
 sous l'aveu de qu'ils respectifs. L'an & Jour susd. 12^e Avril 1773.

Jaques Golay

(Manuscrit original sur papier en possession de D.A. Z)

(FACTURE DU CHIRURGIEN JAQUES GOLAY)

A Monsieur

Monsieur Pierre Aubert, Comscellier au Chenit

Monsieur Pierre Aubert Comscellier

Remettra ala presente les peti article sibat

troy voyage 5 bache - - - - -	1 fl 3 sol
pour une purge 5 bache - - - - -	1 fl 3 sol
pour la boulaillie que je donnai - - - - -	1 fl
4 prise avec herbe et fleur pour tisanne - - - - -	<u>1 fl. 6 sol</u>
	5 fl.

Jespaire que vous nesere pas mal conten prien
 Dieu aui vous comserve. bon soir

Jaques Golay Chirurgien

Chenit 12 mars 97 (1797)

LA COMMUNE DU LIEU TRAITE AVEC LES DOCTEURS,
les sages-femmes et s'occupe de ses malades...

Mèdeun du 23^e 1814 ACL A9

Lecture a été faite de trois lettres l'une du conseil de Sante de l'Agde dernier par laquelle il offre un medecin, une de la Municipalité du Chenit du 9^e courant & une de celle de l'Abbay au Supr du dit medecin du 16 dit
La municipalité a delibere comme les dits. de l'accepter avec offre de lui payer le car de 20 loup pour la portion, & quand aux autres condition elle s'est opposé au contenu du Verbal de l'assemblée des trois communes du 28^e Juin 1811 & continue de se réserver comme alors que au lieu de lui fournir le bois en nature elle lui en tiendra compte de la portion a raison de 20 l par char ce qui ferait pour 12 char trois char ou six francs a charge de la Commune du Lieu

Du 5^e Juillet 1824.

ACL A10

La Municipalité assemblée, sous la présidence de M. le Syndic Meylan,

Lecture d'un verbal d'une assemblée des trois Communes de la Vallée a été faite, en date du 29^e Juin dernier, La Municipalité s'en a approuvé le contenu, dont la teneur suit.

Du 29^e Juin 1824.

Les Députés des Communes de la Vallée se sont réunis à l'Abbaye Savin pour celle du Chenit Messieurs Samuel Rochas, George Louis - Pignat, et Bertrand Capt, et Messieurs Gelay membres de la Municipalité, pour celle du Lieu Messieurs Etienne Moïse Meylan Syndic, et Louis Bonard Secrétaire, et pour celle de l'Abbaye Messieurs Abraham David Guignon Syndic, et Louis et Léopold Rochas Secrétaire soussigné.

La Municipalité de l'Abbaye qui avoit été chargée de faire les - démarches préliminaires relatives à un medecin chirurgien & - accoucheur, qu'on desire qui vienne s'établir dans la - Vallée, a remis aux Municipalités intéressées les résultats de ses - démarches et les diverses pièces produites par les personnes - de l'art, qui ont offert leurs services.

Il a d'abord été convenu entre les Députés, & que les Communes -
payeront annuellement une pension de Quatre Cent francs, & -
Cinquante francs pour bois & entretien terrain pour plantage;
payables la moitié par la Commune du Chêne, un quart par -
celles du Sieu, & un quart par celles de Libbay, & 6. que celles
du Chêne, sur ce chef lieu de laquelle le médecin doit résider,
est chargée de fournir un logement convenable ou de le louer
annuellement pour cela Cinquante francs.

En suite & après un examen, Il a été délibéré, que Monsieur
Joseph Berthoud d'Edaray, précédemment domicilié -
à Châtillon d'Esp, qui se trouve présent ce jour, est choisi
pour médecin chirurgien accoucheur appelé à résider dans
la Vallée.

En conséquence il a été définitivement convenu entre les -
parties contractantes.

- 1.° Que ledit Monsieur Berthoud recevra la pension & les
avantages mentionnés cy dessus, payables par l'intermédiaire.
- 2.° Que chaque semaine à jours fixes, Il fera les tournées de la Vallée & en
cas d'impossibilité ou temps extraordinaires cette tournée sera
renvoyée au lendemain.
- 3.° Il ne pourra exiger plus de Cinq sols, pour chaque
consulte, ordonnance, & pour les petites opérations de chirurgie
telles que saignées, extraction de dents, pansements &c.
qu'il fera chez lui, ou le jour de la tournée ordinaire,
avec obligation de les transporter dans les maisons s'il est nécessaire.
- 4.° Lors qu'il sera appelé extraordinairement en quelque partie
du District que ce soit, Il ne pourra exiger que vingt
sols par chaque visite.
- 5.° Pour les grandes opérations de Chirurgie, telles que fractures,
des extrémités inférieures, Il ne pourra exiger pour la
réduction que Dix francs, & pour celles des extrémités
supérieures Cinq francs.

6. Pour les accouchemens laborieux soit forcés, Il ne pourra retirer que seize francs, et pour les accouchemens naturels extraction de quatre francs.

7. Les opérations extraordinaires restant à la discrétion du médecin, et dans tous les cas pourront être modérées par trois Délégués des Communes, ou par le Conseil de Santé s'il y a lieu.

8. Les pauvres assistés par les trois communes soit caisses des pauvres d'Ycelles seront soignés gratis par le dit Docteur Dentthoud, qui ne pourra réclamer que la valeur des remèdes qu'il sera dans le cas de leur fournir à prix modérés.

9. Il ne pourra absenter la Vallée, pour s'en aller de hors sans en donner avis au Syndic de la Commune ou il résidera qui y donnera son autorisation s'il y a lieu.

10. Il s'engage de fixer sa Demeure dans ces Districts pour le 1^{er} aoust prochain.

11. Le prieur mess^{rs} Monsieur Dentthoud aura part aux distributions annuelles de bois qui se font aux habitans de la Vallée.

12. Et en fin il est entendu qu'il sera pourvu d'un pharmacien.

Vu le décès de Mr le Docteur Lecoultra et le besoin urgent de le remplacer, la M^{te} Charge Mr Bonard Syndic & Mess^{rs} G^{rs} Mr Die Maylan & P^{rs} De traiter avec Mr Edouard médecin. 1858
ACL A 17

ACL 512 [1864]

Médecin convention

Entre la Municipalité et la Commune, en l'Etat et M. le Docteur Hoffmann,

il a été convenu :

- 1^o Que M. Hoffmann médecin, résidera les deux ans ou deux années consécutives et fera deux consultations régulièrement par semaines, à jours fixes, autant que possible.
- 2^o Le tarif ancien est maintenu pour toutes les visites ordinaires et extraordinaires et à l'exception de celles qui seront faites de nuit, dont le taux est fixé à six francs.
- 3^o La Commune de Linné paiera une pension annuelle et par trimestre de cent cinquante francs l'an à partir du 1^{er} Janvier 1864.
- 4^o La présente Convention est faite pour le terme d'un an et si le contratant ne s'avisent pas deux mois à l'avance pour la rupture, elle sera renouvelée pour une année et ainsi de suite.

Fait et signé au Linné le 10^o Janvier 1864

(En signe) R. Bourgeois; C. Guignard; L. Hoffmann

DOCTEUR ACLEA 48 - 1871 -

Extrait

du Procès verbal des procès verbaux de la Municipalité de Linné.

Le 8 Avril 1871

Présence de Monsieur (M. Guignard) Poquet Linné

Ensuite de convocation qui lui a été faite la Municipalité de Linné, représentée par Messieurs Guignard Poquet & Linné, Municipal prend séance avec elle au Comité, pour discuter & arrêter les bases des conditions & engagement à passer avec le Docteur Médecin qui sera appelé pour les deux Communes pour y exercer son art, et s'il y a lieu faire la nomination.

La proposition d'un membre de passer immédiatement à l'établissement de la convention & d'en arrêter les bases est votée.

Il est en outre décidé de n'admettre aucune nouvelle inscription de médecin dès le 5^o Lt, jour de la fermeture du concours ouvert.

Passant à l'établissement de la convention & après avoir discuté les bases article par article, elle est ainsi arrêtée, savoir :

Convention.

Entre
Messieurs...
M. de...
Docteur
Canton de

Les Communes du Lésert & de Lées d'autre part, il est
fait la convention suivante.

Art. 1

M. le Docteur ^{est nommé}
par les Municipalités du Lésert & de Lées réunies,
pour exercer son art dans ces deux Communes, aux
conditions ci-après.

Art. 2.

Il devra régulièrement chaque semaine & aux jours
qu'il fixera faire deux tournées dans la Commune de
Lésert & deux dans celle de Lées avec halte dans chacune
des localités intéressées; outre ces quatre tournées, il devra
être constamment à la disposition des malades des
deux Communes. —

Art. 3.

Il ne pourra s'absenter pour un temps qui
dépasse vingt-six heures sans en avoir obtenu
la permission de M. le Syndic de l'une des communes
contractantes.

Art. 4.

Il ne pourra exiger de honoraires au delà de six
francs cinquante centimes pour chaque consultation
d'ordonnance, ainsi que pour toutes les petites opérations
de chirurgie telles que saignée, extraction de dent,
pansement etc, avec l'obligation de se transporter au
domicile des malades si le cas l'exige; toutefois le
prix des visites de nuit pourra être porté à trois francs
suivant le temps & les circonstances.

Art. 5.

Il ne pourra exiger pour toutes les grandes opérations
de chirurgie telles que; réduction, fracture des extrémités
inférieures & accouchement forcé, au delà de fr. 25. —

Art. 6.

Il ne pourra exiger pour accouchement simple,
réduction & fracture des extrémités supérieures, au
delà de fr. 15. —

Sur l'exemplaire original figure le nom de
Docteur Roth Rodolphe médecin & Erlinsdorf.
Argovine.

Art. 7
Il devra visiter gratuitement les malades pauvres
assistés. -

Art. 8
On a cas où il viendrait à ne plus avoir de
pharmacie dans le District de la Vallée, il sera tenu
de s'en procurer d'une. -

Art. 9
Les Communes contractantes s'engagent vis-à-vis
du Docteur à ^{leur profit} une pension de deux mille cinq cents
francs par année, plus le logement au Sentier,
celui-ci fourni par la Commune du Chef-lieu seule.

Art. 10
La présente convention est faite pour le terme
de trois ans à dater de

Art. 11
Dans le cas où l'une ou l'autre des parties
viendrait rompre le présent engagement à l'expiration
du temps fixé à l'art. précédent, elle devra en donner
avis par écrit à l'autre partie au moins six mois
à l'avance, à ce défaut il sera considéré comme renouvelé
pendant trois autres années.

Ornisi fait à triple au Sentier le

La nomination du médecin est renvoyée à une
autre séance & il est décidé d'adresser à chacun des
postulants une copie de la dite convention

Convention

Entre
 M. ^{Docteur} ~~Docteur~~ Rodolphe ^{Docteur} ~~Docteur~~ ^{Docteur} ~~Docteur~~
 M. ^{Docteur} ~~Docteur~~ Erlinsbach ^{Docteur} ~~Docteur~~
 Argovie ^{Docteur} ~~Docteur~~

Les Communes du Canton de ^{Lucerne} ~~Lucerne~~ d'un part.
 Il est fait la convention suivante.

Art. 1.
 M. ^{Docteur} ~~Docteur~~ Rodolphe ^{Docteur} ~~Docteur~~ est nommé pour les Communes du Canton de ^{Lucerne} ~~Lucerne~~ d'un part, pour exercer certains devoirs en deux Communes, aux conditions ci après.

Art. 2.
 Il devra régulièrement chaque semaine & aux jours qui y figureront, faire deux tournées dans la Commune de ^{Lucerne} ~~Lucerne~~ & dans celle de ^{Lucerne} ~~Lucerne~~, avec halte dans chacune des localités mentionnées; outre ces quatre tournées, il devra être constamment à la disposition des malades des deux Communes.

Art. 3.
 Il ne pourra s'absenter pour un temps qui excéderait trente six heures sans en avoir obtenu la permission de l'une ou l'autre des Communes contractantes. Si un des jours qui aura accordé un congé, devra en avoir immédiatement les autres.

Art. 4.
 Il ne pourra exiger de honoraires au delà de un franc cinquante centimes pour les consultations, assemblées, visites, que pour toutes les petites opérations de chirurgie, telles que saignées, excision de dents, ponctions &c. avec l'obligation de se rendre prompt au domicile des malades si le cas l'exige. Toutefois le prix des visites de nuit pourra être fixé à deux francs suivant le temps & les circonstances.

Art. 5.
 Il ne pourra exiger pour toutes les grandes opérations de chirurgie, telles que résection, fractures, amputation inférieures & accouchement, plus, au delà de fr. 25 (vingt cinq).

Art. 6.
 Il ne pourra exiger pour accouchement simple, résection & fractures, des amputations supérieures au delà de fr. 10 (dix francs).

Art. 7.
 Il devra visiter gratuitement les malades pauvres & isolés.

Art. 8.
 Il ne pourra au il n'aura pas plus avoir de subsides dans les

Art. 9

Les communes contractantes s'engagent vis à vis de De leur
à lui payer une pension de deux mille cinq cents francs par
année, plus le logement au hôte, celui-ci sera payé par
la commune en l'hoir de sa le.

Art. 10

La présente convention est faite sous le serment et traitée
avec modération du premier jour de l'année, huit cent septante un.

Art. 11

En cas de cas ou l'un ou l'autre des parties contractantes
violerait le présent engagement à l'expiration du temps fixé

à l'art. précédent, elle devra en donner avis par écrit exp.
dans un des parties au moins six mois à l'avance, à ce
délai il sera considéré comme renouvelé pendant deux autres
années.

Fait à triple en l'année le
1851

pour la Municipalité de
Le Syndic

M. Piquet

Le Maire
M. Brocard

pour la Municipalité de
Le Syndic

M. Gagnard

Le Secrétaire
M. Singuier

Mont le douze Mai
mil huit cent septant un



Pod: Roth, notaire.





Convention KL EA 56 1879

Entre

Monsieur Georges Bolhaller, Docteur Libérateur de
Kappel, canton de St Gall, d'une part ;

&

Les communes du Cherib et du Lieu d'autre part, il
est fait la Convention suivante :

Art: 1.

Monsieur le Docteur Bolhaller est nommé par les commu-
nautés du Cherib et du Lieu réunies, pour exercer son art
dans ces deux communes, aux conditions ci-après.

— Art: 2 —

Il sera régulièrement chaque semaine, et aux jours qu'il fixera, faire deux tournées dans la commune du Chemin à Dieux dans celle du Lieu, avec halte dans chacune des localités intéressées. Entre ces quatre tournées, il devra être constamment à la disposition des malades des deux communes.

— Art: 3 —

Il ne pourra s'absenter pour un temps qui dépasserait trente six heures sans en avoir obtenu la permission écrite de l'un des communes contractantes. Le syndic qui aura accordé le congé devra en aviser immédiatement son collègue.

— Art: 4 —

Il ne pourra exiger d'honoraires au delà de fr. 1,50 tant pour chaque consultation ou circonstance, ainsi que pour toutes les petites opérations de chirurgie, telles que, saignée, extraction de dents, pansement, etc, avec l'obligation de se transporter au domicile du malade si le cas l'exige. Toutefois le prix des visites de nuit pourra être porté à 3 francs, suivant le temps et les circonstances.

Les quatre maisons d'habitation suivantes, soit, le Marchais, les postes de gendarmerie du Carroz, du Châlet, Capet, et des Sabines sont, exceptées du présent Art: en ce qui concerne le prix des visites.

— Art: 5 —

Il ne pourra exiger pour toutes les grandes opérations de chirurgie, telles que, réductions, fractures des extrémités inférieures, et accouchements forcés, au delà de fr. 25.

— Art: 6 —

Il ne pourra exiger pour accouchement simple, réductions et fractures des extrémités supérieures au delà de fr. 15.

— Art: 7 —

Il devra visiter gratuitement les malades pauvres assistés.

— Art: 8 —

Au cas où il viendrait à ne plus y avoir de pharmacie dans le District de la Vallée, il sera tenu de s'en procurer une.

— Art: 9 —

Les communes contractantes s'engagent vis-à-vis du Docteur à lui payer une pension de deux mille francs par année, plus le logement au Sentier, celui-ci fourni par la commune du Chemin seule.

Art. 10

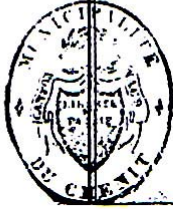
La présente convention est faite pour le terme de une année, à dater du 15 novembre 1879, avec durée réciproque pour chacune. Des franchises, en avertissement par écrit les co-signataires, au moins trois mois à l'avance, si non la dite convention sera considérée comme renouvelée pour une année.

Ainsi fait à triple au Sartier, le 29 novembre 1879.

Pour la municipalité du Sartier En la municipalité du Sartier

Le syndic Le secrétaire Le syndic Le secrétaire

Ami Hubert Eug. Solay J. Maybon C. Guignard
D. May Georges Bonhaffez



CONVENTION
Contrat entre la Commune du Sartier, d'une part
et le docteur H. Yervin, médecin au Sartier, de l'autre
Traitement 750.- l'an

1881

Art. 1. Le médecin devra régulièrement chaque semaine et un jour qu'il se fixera, avec la réserve de le modifier suivant les circonstances et moyennant avertissement préalable, faire une tournée dans la commune du Sartier, avec halte à Caribevins, au Sartier, au Sartier et aux Charbonnières.

Art. 2. Au jour de tournée, il ne pourra exiger d'honoraires au delà de fr. 1.50 pour chaque consultation et visite, ainsi que pour les petites opérations chirurgicales, telles que l'ouverture de petits abcès, extraction de dents, pansements

simple etc avec l'obligation de ne se transporter à domicile que dans les cas reconnus nécessaires et au malade en dans l'impossibilité absolue de venir trouver le médecin.

Art. 3. Le tarif des opérations chirurgicales telles que: Réposition et réduction de luxation et fractures des extrémités inférieures, hernies incarcérées, trachéotomie, accouchements au forceps, version podalique, est de 25 à 30 fr. suivant le temps et les circonstances.

Les opérations chirurgicales extraordinaires, telles que amputation d'une extrémité supérieure ou inférieure ne s'ont pas tarifées.

Le prix des accouchements simples, réduction ou réposition de fractures et luxations des extrémités inférieures, est, suivant la difficulté de l'opération, de 15 à 20 fr.

Art. 4. Les visites extraordinaires dans toute la Commune, se paieront 4 fr. et les frais de transport en sus.

arrivé le 15 février au 15 mai, et en
temps d'expiration, en appliquant les
droits surabondants

Dr Décombert

Le prix des visites ou consultations qui pourront être faites sur
le parcours d'une visite extraordinaire est de fr. 1.50

Art: 5. Les pauvres assistés par la commune seront traités
gratuitement, si ce n'est pour visites extraordinaires, où les
fraits de transport seront à la charge de la commune.

Art: 6. La commune du lieu alloue au médecin sousigné
un traitement annuel de sept cent-cinquante francs à
partir du 1. Novembre 1881.

Art: 7. Le présent contrat expire au bout d'une année et
sera considéré comme renouvelé au jour d'expiration, si de part
reciproque n'a eu lieu au moins 3 mois à l'avance.
C'est fait à double au lieu le 5. Novembre 1881.

Le Médecin
L. Meylan



Le Secrétaire
Ch. Emignard

D. Yveron

Médecin au Lintin

Le soussigné accepte les clauses de ce
contrat et se déclare en outre disposé à
faire une deuxième tournée officielle par

ACL #459

Contrat entre la Commune du Lieu d'une part et le
Monsieur H. Versin, médecin au Lier, de l'autre. 1884

- Art. I. Le médecin devra régulièrement chaque semaine et au jour qu'il fixera, avec la réserve de le modifier suivant les circonstances et moyennant avertissement préalable, faire une tournée dans la Commune du Lieu, avec halté à Combe Noire, au Lier, au Sèche, et aux Charbonnières.
- Art. II. Au jour de tournée, il ne pourra exiger d'honoraires au delà de fr. 1.50 pour chaque consultation et visite, ainsi que pour toutes les petites opérations chirurgicales, telles que ouvertures de petits abcès, extraction de dents, pansement simple etc... avec l'obligation de ne se transporter à domicile que dans les cas reconnus nécessaires, et où le malade est dans l'impossibilité absolue de venir trouver le médecin.
- Art. III. Le tarif des opérations chirurgicales telles que Réposition et réduction de luxation et fracture des extrémités inférieures, hernie incarcerated, tractions simples, accouchement au forceps, version podalique est de 25 à 30 fr suivant le temps et les circonstances.
Les opérations chirurgicales extraordinaires, telles que amputations à une extrémité sup. ou inf., ne sont pas tarifées.
Le prix des accouchements simples, réduction ou réposition de fractures et luxations des extrémités inférieures est, suivant la difficulté de l'opération de 15 à 20 fr.
- Art. IV. Les visites extraordinaires dans toute la Commune se feront à fr. et les frais de transport en sus. Cependant une subvention municipale pourra être exigée suivant le temps et les circonstances pour les visites ordinaires et extraordinaires à faire dans les maisons foraines.
Le prix des visites ou consultations qui peuvent être faites sur le parcours d'une visite extraordinaire est de fr. 1.50
- Art. V. Les pauvres assistés par la Commune seront traités gratuitement, si ce n'est pour les visites extraordinaires où les frais de transport seulement seront à la charge de la Commune.

Art VI La Commune du Lieu alloue au médecin soussigné un traitement annuel de frs 750.

Art. VII Le présent contrat expire au bout d'une année, et sera considéré comme renouvelé au jour d'expiration, si débite réciproque n'a eu lieu au moins 3 mois à l'avance

Le Sentier, le 30 IX 81. Dr Yverin

medecin .A 21 [1886, 16 juin] p. 82
Il est fait lecture d'une lettre de M. Yverin docteur au Sentier, par laquelle il communique que d'après les clauses de son contrat avec la Commune du Sentier, il ne peut s'engager à faire plus d'une tournée officielle par semaine dans la Commune du Lieu et qu'il lui semble qu'une tournée hebdomadaire suffit aux besoins ordinaires de la population.
Cependant afin de compléter le plus possible le dit service médical M. Yverin s'engage pour l'avenir:
a) Se à rendre les Honores sur le désir du ou des intéressés chaque fois qu'un "cas grave" sera en traitement dans toute l'étendue de la Commune pour la somme de 4 frs. (frais de voiture compris)

- b) El faire de plein gai et pendant tout le temps necessaire une tournée reguliere le vendredi apres midi, dans les temps d'epidemie, ou encore quand il y aura un nombre de malades suffisant.
- c) De ne figer a l'avenir passe toutes visites extraordinaires (... de jour) dans toute l'etendue de la Commune que la somme de 8 frs. tout frais de déplacement et toutes compes.
- Après discussion, la municipalité décide d'accepter les propositions présentées par Mr Lefevre et de ne pas donner suite aux ouvertures faites par l'abbaye, pour l'engagement d'un medecin entre les deux communes.

SAGES-FEMMES

Sage-femme ACL C 1854

Messieurs le Maire et Messieurs
les membres de la Municipalité du lieu
Messieurs.

Je soussignée Marie Meylan viens par
celle-ci vous donner sa démission de sage-femme
ne pouvant plus de toute impossibilité
continuer ce pénible exercice; mon âge
avancé, ma santé et mes forces me le
permettent plus.

Cette vocation que j'ai exercée depuis le
5^e Mai 1813 jusqu'à ce jour, ce qui fait au
moins 9 jours; je crois d'avoir rempli mon
devoir en toute conscience et bonne foi.

Je vous dirai ici, Messieurs, que si j'avais
eu un petit traitement fixe annuel, seulement
vingt quatre francs ancienne monnaie par an,
comme toutes les autres femmes du canton
ont été et sont salariées par les communes

il se trouverait donc à ce jour sixante Louis
de moins dans la caisse communale.

En conséquence et pour éviter de venir
Messieurs les Administrateurs vous avez la
bonne volonté de m'accorder une reconnaissance
soit gratification, je la recevrai avec plaisir.

Après, Messieurs le Supérieur Mairie,
l'assurance de ma parfaite considération

Lieu 24^e Oct 1854

Pour Marie Meylan

Démision de Mélanie Meylan
Sage-femme au Séchey

Séchey le 5^e Février 1879

Monsieur le Syndic et Messieurs les membres de la
Mairie de Séchey

Messieurs

Après avoir eu l'honneur de vous adresser plus de cent
Lettres de sage-femme de la commune de Séchey et
Messieurs les Administrateurs de Séchey ont
bien voulu m'accorder ma démission de mes fonctions

Après, Messieurs le Syndic et Messieurs l'Administration
de toute ma parfaite considération

Mélanie Meylan

DES MALADES (Queues) A.C.L. D1 [1810]

au Juge de Vieux de Sone Lue le 14^o jour 1810

Deja depuis quelques mois Il s'est manifeste dans un de hameaux de cette Commune une maladie que lon dit être contagieuse, Elle se manifesta d'abord dans une maison et enteva en peu de tems le pere et la mere deux autres personnes appartenant a cette maison ont eut la maladie et lon s'est hâté de les mettre par hors de danger, cette meme maladie a gagné dans un autre maison, et en peu de tems elle a entlevé 2 personnes dans cette meme maison Ils ont eut la maladie que lon, et quelques jours encore en danger ainsi que dans la maison voisine ensemble 10 malades, dans les deux maisons, tous ont été pris par des maux de tête et frissons, de la maniere quelle s'est communiqué, Il est Craindre quelle soit Epidémique, et quelle ne se communique d'avis de faire de nouveau ravage, nous avons eu devoir vous en prévenir par un avis de suite le conseil de santé si le Juge convenable qui est agir avec la prudence. Le medecin Monsieur Ducharme a Montreuil France a traité les malades jusque ici et lon pourroit le consulter si le Juge a ce regard, nous laissons de suite l'indication

A.C.L. D1

Lue le 14^o jour 1810

au Citoyen Juge de Vieux de Sone

J'ai l'honneur de vous dire en reponse a votre lettre Souz date de hier n.°. que depuis les renseignements que j'ai pris sur l'etat de Malades de maisons de Vieux Il y en a encore trois qui ne sont pas hors de danger savoir Elie de Davie Lonchamp, Charles Liguat, et la belle soeur Charlotte de feu Sr. Mlle. Meylan les autres qui ont eut la Maladie sont tous en mieux et il n'y a pas de nouveaux Malades,

Quant a ceux dentre les Malades qui son dans et deuz debruits les voici David Lonchamp et ses deux enfants qui lui reste malade ou convalescent, Marie Guédelan Sr. Lonchamp le jeune malade ou convalescent, deux de enfants a la Vieu de Louis Lonchamp et

La Municipalité a fait pour eux le grand Citoyen Docteur Galot a ordonné savoir Elle paye le pain qui va deux fois par semaine a l'indonne et elle a ordonné de leur faire tenir chaque semaine de la viande et du vin vieux -

Le pour le que comme la communication jusque ici la Municipalité ne m'a ordonné a mon particulier j'ai recommandé a ceux qui ont été chez moi de ne pas approcher de trop pres les autres personnes de ne pas les toucher et de vite de leur couvrir dessus du reste il est -

Au sujet des malades des Queues, voir l'ouvrage: F. Gallot, Précis sur le typhus ou fièvre nerveuse contagieuse (1812), le Pèlerin 1997.

naturel que chacun cherche à se préserver de cette maladie
 et à ne pas communiquer avec ceux qui en font atteints, aussi les malades
 n'ont pas été visités par les habitants du Village, seulement par ceux
 voisins & parents. J'ai écrit par lettre aujourd'hui aux malades
 et à ceux qui les gouvernent le même ordre que ci-dessus, et y a d'autres
 précautions à prendre. Il faut puis le conseil de famille de la partie
 du reste si cette maladie se communique facilement. Elle brève
 dans tous les villages de la Commune de deux au Pont à l'abbaye
 et ailleurs. D'ailleurs qu'une à la qui concerne l'habitation
 d'un tel pour faciliter le transport du Docteur Gallot, je reviens
 par comment cela pourrait se faire, aussi et sans expier
 que cette maladie ne fera pas de nouveaux progrès.

Recevez mes salutations respectueuses

Le Juge de Saïen par la lettre Soy, date de hier mande à la
 Municipalité d'empêcher autant que possible la communication
 entre tous les habitants des trois maisons de Saïen ou il y a
 des malades et surtout avec le village, Veuillez recommander
 à ceux qui sont dans la nécessité de sortir de ne pas trop
 s'approcher des autres personnes de ne pas les toucher et de ne
 jamais leur souffler l'oreille, quoi qu'il en soit, la
 maladie s'il pouvait également la porter à ceux qui sont
 fragiles et causer de plus grand mal.

Vous pouvez prendre à la Maison Commune sur le compte de la
 Commune 6 livres de viande par semaine et deux bouteilles de
 vin blanc, La Vie de Louis Souchemp demi pot de vin & d'eau
 Et des soupes trois quarts de pot de vin et trois livres de viande
 le tout par semaine. Si on n'avait pas suffisamment la
 Municipalité ordonnera d'avantage, dit moi si vous êtes en
 la nécessité d'avoir du Saïen, j'ai mesurés les provisions de tous, à
 autres votre situation de l'Etat des malades. Veuillez faire
 part de la présente à vos voisins afin qu'ils se conformeront
 autant que possible à ce qui concerne les communications
 et afin que la Municipalité ne soit pas obligé de les prendre
 d'autres mesures, tout ceci tant à éviter et à se préserver de
 plus grand mal qui ne soulagerait pas le nôtre
 Je prie Dieu pour vous et tout le monde, particulièrement
 qui vous conserve votre fils Elia. Je vous salue &c

au Juge de Saïen Souchemp au Saïen
 le 14 1792 par M. L. L.

SANTE PUBLIQUE ET COMMISSIONS

Hygiène et Santé XCL C 1884

Rapport de la Commission de Salubrité

à la Municipalité de la Commune de Clèze

Cher Monsieur le Syndic & Messieurs !

Le 27 Août dernier la Commission a procédé à une seconde inspection des locaux dans la Commune, chez toutes les personnes aux quelles elle avait lors de sa première visite donné des ordres ou fait des observations jugées nécessaires pour la Salubrité publique.

Quelques uns de ces personnes n'avaient pas encore fait le nécessaire, ou l'avaient fait imparfaitement; La Commission décide de leur donner un dernier délai de quelques jours pour exécuter les travaux ordonnés; Chacun d'un des retardataires fut avisé par lettre! cela sérieusement!

Vous devez vous dire en partant que ce dernier délai accordé est le dernier pour le quel le présent rapport n'a pu vous être remis plus tôt;

Aujourd'hui nous avons l'avantage de vous faire connaître que tous ces ouvrages (c'est-à-dire) ont été faits à peu de chose près comme ils devaient l'être.

Vous savez donc, que si le fléau, qui doit être fait des victimes dans différentes parties de l'Europe nous envahit, nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir négligé les mesures nécessaires (et possibles) pour nous en préserver!

La Commission ne croit pas que ce soit chose inutile de vous rendre attentif sur les effets que peuvent produire des mesures de ce genre.

En admettant, même que le Choléra ne franchisse pas facilement le climat de nos montagnes; nous devons aussi admettre que

que l'hygiène ou la propreté des habitations et des vies en général ne combat pas seulement le développement du Choléra; mais quantité d'autres maladies.

Cette inspection a été pour une classe de la société ce que l'on peut appeler une revue générale: Car beaucoup de personnes ont mis au propre leurs bâtiments, des les combles au sous-sol et dans les coins les plus oubliés.

Il se présentait aussi des cas, aux abords de quelques bâtiments ou de fontaines, où les particules pas marquées et épurées de conciliation ne pouvaient s'entretenir, et laissent ces places dans un état peu convenable; la présence seule de la Commission a suffi par les mettre d'accord; et d'efficients, amages au feu le faire.

La Commission a donc conclu que des mesures de ce genre de celles dont nous faisons rapport, prises à des intervalles un peu longs, ne pourraient être sans effets salutaires pour la Société en général.

Très respectueusement l'assurance de votre considération.

U. P.

U. G.

Erasmus Guinier,

M. Lesmont

Le Lieu le 20 Octobre 1884.

Charbonnières le 19 Oct. 1884

Monsieur le Juge et Messieurs les Municipals
de la Commune de Lieu

J'ai l'honneur de vous prévenir que le Promoteur
Jules Rabaud de l'Épine aux Charbonnières, ayant

un lavoir à la cuisine de son bâtiment; Pour
les égouts déversés sur la voie publique, occasionne
une boue et un lieu d'insfection, et produit une

humidité considérable à son bâtiment; veuillez
bien d'après le code rural, et par ma présente ré-
=clamation prévenir au plus vite le nommer
Jules Raibar, pour qu'il construise un conduit
pour conduire les égouts de la cuisine
ailleurs, et pour éviter un lieu de dépôt et
de désagrément; veuillez bien (S. P. P.) répondre à
ma demande.

Messieurs Agrée mes cordiales salutations.

Emile H. Raibar

VERS UN HÔPITAL DE DISTRICT

Infirmes de la vallée. Le Composé du
Lieu sent-elle d'accord?



ACL C 1873

Le 31 Mars 1873.

LA MUNICIPALITÉ DU CHENIT

M. le Maire du Chenit

Messieurs !

Un gérant de malade offrant une somme
pour établir une infirmerie pour la vallée, nous venons
vous demander si vous seriez disposés à vous joindre à nous,
et par là, créer cet établissement d'une utilité incontestable
entre les trois communes; dans le cas où vous seriez
disposés à la chose, vous voudriez bien nous en donner avis
au plus tôt, et nous pourrions convoquer une réunion
de délégués des trois Municipalités afin de s'entendre
à ce sujet.

Quant l'espérance que vous ne hésitez pas un instant
à vous inscrire à nous pour la création d'un pareil
établissement des tenons de la vallée, nous vous prions,
Messieurs, d'agréer l'assurance de toute nos considérations
pour la Municipalité

de Yverdon

19
W. Rochat

Infirmierie de la Vallée ACL BA5-1875 -

[14 juin 1875]

La même Commission était aussi chargée de l'examen du projet concernant l'infirmierie, elle fait rapport (de propos) au Conseil partageant la manière de voir de la Municipalité quant à la construction d'un bâtiment pour une infirmierie décide: La Commune de Lida promet son appui et son concours à l'infirmierie à établir pour le District de la Vallée mais en se réservant le soin de faire elle-même les sommes par lesquelles elle y contribuera.

Le projet de la Municipalité sous date du 22 Mars 1875 concernant l'infirmierie n'est pas adopté.

La discussion étant ouverte, la Commission fait connaître que son opinion est que l'on ne doit point faire de l'infirmierie une affaire communale.

La discussion étant fermée le Conseil passe à la délibération & à la votation adopte à une grande majorité la proposition de la Commission.

L'Infirmierie du Chenit

L'Infirmierie du Chenit, qui semblait n'être qu'un mirage trompeur, sort maintenant du rêve pour entrer dans la voie de la réalité. Réalité, qui veut dire travail. Le capital, initial, dû à la générosité d'un de nos bourgeois s'est augmenté de telle façon que l'on va pouvoir aujourd'hui le transformer en un établissement utile entre tous : un hôpital. Cet établissement est appelé par les vœux de toute la population. Quel facteur moral pour un malade que de se savoir près de sa famille, de pouvoir, sans que cela nécessite de coûteux déplacements, recevoir ses proches. Ce facteur moral est dans bien des cas, un auxiliaire précieux du médecin. Il faut également espérer, comme on l'a du reste énoncé, que la valeur des docteurs qui seront appelés à donner les soins aux malades de l'Infirmierie contribuera à sa bonne marche. C'est du reste essentiellement d'eux que dépendra sa prospérité.

Mercredi dernier, eut lieu, à l'Hôtel de Ville, une réunion du grand comité de l'Infirmierie et de la Municipalité. Cette réunion avait pour effet la présentation des plans définitifs du bâtiment.

En ouvrant la séance, M. Léon Aubert, syndic, salua la présence de Messieurs les pasteurs Bovon et Platzhoff-Lejeune, de Monsieur le Docteur Décombaz ainsi que du représentant de la « Feuille » aimablement invités à y assister. M. Aubert, après avoir remercié M. Bonnard, arch., pour son travail, lui donna immédiatement la parole.

Plus de six mois, dit celui-ci, se sont écoulés entre le concours et la présentation du projet définitif. Mais ce temps n'a pas été stérile. En effet, les projets ont dû être soumis successivement aux administrations vaudaises et fédérales. Et l'on sait comment fonctionne un rouage administratif ! Il ne faut pas être pressé ! Aussi M. Bonnard adressa-t-il ses remerciements à MM. Bosset, conseiller d'Etat, et Pilet-Golaz pour leur appui faute duquel les plans aujourd'hui présentés dormiraient encore dans quelque tiroir.

En outre M. Bonnard a soumis le projet à M. Béguin, directeur de St-Loup, ainsi qu'à M. Henchoz, caissier et animateur de l'Infirmierie de Château-d'Oex. Comme on le voit donc, rien n'a été négligé pour obtenir un projet de première valeur.

Le nombre des auditeurs et la disposition des plans ne permettant pas de faire une analyse très complète du projet, M. Bonnard passa un peu grosso modo sur les divers services du bâtiment.

Au rez-de-chaussée, division des hommes, nous trouvons le bureau du docteur, le service d'isolement pour maladie contagieuses. Ce service a son entrée spéciale ainsi qu'un office W. C., salle de bains, réservé à son usage propre. On y pourra loger 4 malades et la garde. On trouve également 4 dortoirs pour hommes, de 4 lits chacun, et 1 pour enfants, ainsi qu'une chambre d'isolement spéciale. Le service tuberculeux pour hommes comprendra 6 lits.

7. 5. 1931

FAVJ

Au 1er étage, division des femmes, la disposition est semblable. C'est là que se trouvent également la salle d'opération, salle des rayons X, chambre d'accouchement. On y trouve aussi une division pour pensionnaires pouvant recevoir 5 malades.

Dans les combles, outre une division pour pensionnaires, se trouve la partie réservée au personnel médical, gardes et service sanitaire.

Au sous-sol, nous trouvons : 1 service de buanderie, 2 services de désinfection, réfectoire du personnel, salle de réunion, cuisines et caves, machinerie de l'ascenseur, chauffage central, morgue.

L'Infirmierie pourra recevoir 55 pensionnaires, dont 11 tuberculeux.

Comme on le voit tout sera bien en ordre. Les observations faites ont surtout porté sur l'isolement des divers services entre eux.

Une discussion fort intéressante suivit l'exposé de M. Bonnard. M. le Docteur Décombaz remercia et félicita celui-ci pour son travail. Il crut cependant de son devoir d'informer la Commission qu'il se traitait actuellement à St-Loup la question de l'édification d'un pavillon pour tuberculeux. Il se demanda s'il ne vaudrait pas mieux abandonner chez nous le traitement de cette affection et de laisser cette spécialité à St-Loup. M. Bonnard répondit que ce n'était guère possible. Le fait d'affecter, sur les 55 lits que contiendra l'Infirmierie le 10 % aux tuberculeux, nous permet de recevoir des subsides pour une somme de 76,000 frs. D'autre part, faire aujourd'hui des modifications aux plans présentés apporterait un retard considérable à l'édification de l'Infirmierie, car il faudrait de nouveau les soumettre aux Autorités pour en obtenir l'approbation.

Priront encore part aux débats MM. Bovon, pasteur, Rob. Heuby, lequel se demande si l'on avait pris toutes les précautions que nécessite notre climat et rappela pour mémoire les réparations que l'on dû faire l'an passé à notre Temple. MM. Henri Gallay, Ch. LeCoultré, Ch. Reymond, vinrent également appuyer le projet et dire le plaisir que l'on avait de voir enfin cette question de l'Infirmierie quasi résolue. Disons également que parmi les chiffres énoncés au cours de la discussion, le bâtiment seul, avec tout son mobilier est devisé à 416,000 frs. et que le budget provisoire, établi par M. Henchoz, en comptant une moyenne de 40 lits occupés, bouclera par un bénéfice éventuel de 9000 frs. environ !

Résumant la discussion, M. Léon Aubert conta qu'aucune observation sérieuse n'était faite contre le projet et la commission vota, à l'unanimité, la chaude recommandation de celui-ci au Conseil communal, dont la décision interviendra dans un avenir prochain.

39.1931

FAVJ

Construction de l'Infirmierie.

Suite.

Des raisons de construire une Infirmierie au Chenêt.

Avons-nous besoin d'une Infirmierie? Hélas! Plût au Ciel que notre population du premier au dernier de ses éléments jouisse d'une santé de fer, que nul accident ne se produise, que la tuberculose ignore le chemin de la Combe! Nous n'en sommes pas là et malgré l'air salubre de nos montagnes et les conditions hygiéniques relativement très bonnes dans lesquelles vit la majorité de notre population, comme partout ailleurs, nous payons le tribut à la maladie, à l'accident aussi. On l'a reconnu avant 1874, à plus forte raison le reconnaîtra-t-on aujourd'hui: un établissement hospitalier s'impose pour recueillir les malades et les accidentés qui ne peuvent pas être soignés avec facilité à leur domicile: 1° gens âgés ou jeunes vivant seuls; 2° malades contagieux dont l'isolement s'impose; 3° victimes d'un accident exigeant un traitement prompt et radical; 4° malades dont l'état demande une intervention chirurgicale immédiate; 5° tuberculeux.

A Leysin, il existe un hôpital pour tuberculeux, dépendant de l'hôpital cantonal. Mais il est en général encombré et les « postulants », si l'on ose dire, sont souvent obligés d'attendre des mois avant qu'un lit vacant veuille bien les accueillir. Pendant ce temps, le mal fait des progrès et quand enfin, le malade est amené à Leysin il est souvent trop tard et sa guérison fort douteuse. Tandis que si l'hospitalisation survient dès le début, les chances de rétablissement sont nombreuses. Combien de tuberculeux sont morts pour avoir attendu trop longtemps l'hospitalisation indispensable. Les médecins sont unanimes à reconnaître la contagiosité de la tuberculose et la nécessité d'isoler les malades dans le but de préserver leur entourage des atteintes de la sinistre faucheuse. Rien que dans notre contrée, on pourrait citer l'exemple de plusieurs familles de constitution robuste que la tuberculose a plus ou moins décimées à cause d'un contact permanent entre le premier atteint et les autres membres de la famille; 6° Il y a enfin les pré-tuberculeux ou candidats à la tuberculose, personnes anémiées, affaiblies par une grippe opiniâtre, pleurétiques lents à se remettre, gens dont l'organisme gravement débilité, est une proie toute prête pour le terrible microbe. Souvent, ces malades-là abandonnés à eux-mêmes ou à l'imprévoyance de leurs familles, demeurent sans soins, traînent, jusqu'à ce qu'un beau jour la tuberculose latente se déclare et nécessite un traitement long, coûteux et souvent inefficace. Au contraire, ces mêmes personnes, hospitalisées, confiées à des mains compétentes, se remettent complètement, reprennent leurs occupations et peuvent atteindre un âge avancé.

Si la création d'une Infirmierie chez nous se justifie pleinement pour les accidentés, les contagieux, les malades sans famille ou quo leurs familles sont dans l'impossibilité de soigner, elle se révèle indispensable, urgente pour les tuberculeux d'un certain degré et surtout pour les pré-tuberculeux guérissables la plupart du temps par des soins que seuls l'hospitalisation et une surveillance compétente permanente sont capables de donner.

Dans notre contrée industrielle, nous en avons hélas, pas mal de ces candidats tuberculeux, jeunes gens du sexe féminin surtout, grandis trop vite, entrés trop tôt en atelier, parfois sous-alimentés, manquant d'exercice et de grand air, qu'un mauvais coup de froid, engendrant bronchite, grippe ou pleurésie, conduit tout droit dans le domaine de la tuberculose.

Notre population est absolument convaincue de la nécessité d'une Infirmierie chez nous et elle ne comprendrait pas, surtout la population de condition modeste, étant donné l'état du capital de fondation, que l'on retardât encore la réalisation de l'œuvre. Mais il est des personnes qui préféreraient attendre quelques années encore afin que le fonds grossi par la capitalisation et les dons escomptés, atteigne un niveau tel que l'institution projetée se trouve à l'abri de toute préoccupation financière. Au dire d'autres, rien ne presse et à ce propos, nous avons entendu cette opinion: jusqu'à présent, pourrait-on citer l'exemple d'une seule personne qui n'ait pu être conduite à temps à St-Loup ou à Lausanne pour y subir l'opération chirurgicale urgente réclamée par son état de santé? C'est bien possible, mais il faut comprendre que le transport par auto est très coûteux surtout pour les bourses modestes et pendant l'hiver à la merci d'une grosse chute de neige ou d'un coup de bise propres à interrompre la circulation. Si, jusqu'à présent, les gens à opérer n'ont pas souffert, prétend-on, du manque d'une infirmierie à La Vallée, il n'en est pas de même des malades qualifiés d'ordinaires. Et l'on peut certainement affirmer que grâce à l'infirmierie de nombreuses personnes auraient été mieux soignées qu'elles ne l'ont été, se seraient rétablies plus tôt ou n'auraient peut-être pas succombé.

On sait les services que rendent les Infirmieries d'Aubonne, Château-d'Oex, Ste-Croix, etc., et la vénération dans laquelle les populations de ces diverses localités, tiennent leurs établissements hospitaliers respectifs. Une infirmierie chez nous, ne rendra-t-elle pas des services identiques? On ne saurait en douter.

D'autre part, l'Hôpital cantonal et St-Loup sont volontiers congestionnés et des malades de notre contrée attendent parfois longtemps avant de pouvoir y entrer. Avec une infirmierie locale, ces périodes d'attente, souvent pénibles, ne se produiront plus, en règle générale du moins.

Voici quelques mois, une personne d'Aubonne, membre influent du Comité de l'Infirmierie de cette localité, me disait à moi-même: « à La Vallée, vu votre éloignement et votre isolement relatif une infirmierie vous

est plus nécessaire que partout ailleurs dans le canton. En effet, soignés sur place, les malades se sentent près, tout près de leurs familles. De cette situation, il doit certainement résulter une satisfaction morale capable d'exercer dans de nombreux cas une influence salutaire sur la guérison. La réciprocité est tout aussi vraie sans parler des frais occasionnés par les visites à St-Loup ou à Lausanne. » Quand je fis remarquer à mon interlocuteur que nous disposions d'un capital de 450,000 frs. environ, il s'écria aussitôt: « Alors, qu'attendez-vous?. Ici, à Aubonne, quand nous sommes *partis*, nous disposions d'une somme très inférieure et le Comité de Château-d'Oex pour son compte ne possédait presque rien ».

Et nous mettons un terme à ces considérations générales en disant: « La construction d'une infirmerie s'impose chez nous et cela dans le plus bref délai possible, pour le plus grand bien des malades appartenant surtout à des familles de situation modeste ».

Les plans de l'infirmerie du Chenit

On le sait, l'infirmerie sera construite sur le domaine de ce nom, Chez-le-Maitre, au centre de la Commune, au vent de la Ferme et occupera sur le terrain une situation telle que l'axe longitudinal de l'édifice sera dans le prolongement du mur de derrière du jardin de la Ferme, et la façade bise à une distance de 24 m. du mur vent de ce même jardin. Notre infirmerie occupera donc une situation ensoleillée, tranquille, relativement abritée, d'un accès facile et à une distance suffisante de la route cantonale — 60-65 m. — pour que ses habitants ne soient pas incommodés par le bruit et la poussière. Fixé plus en arrière, donc dans une position plus élevée, les travaux nécessités par le nivellement du terrain auraient été trop coûteux. Le sous-sol est formé de chaille, terrain favorable à la bâtisse, moyennant un drainage complet avec écoulement dans le collecteur principal de l'infirmerie. Pas d'inconnus de ce côté-là.

Le bâtiment lui-même aura les dimensions suivantes :

longueur :	43,20 m.
largeur à l'aile longitudinale :	11,60 »
» » transversale :	24,70 »
hauteur du toit au 1er étage :	12,25 »
» maximale :	19,59 »
largeur des galeries :	2,50 »
» » avant-toits :	1,— »
hauteur des chambres :	3,50 »

Le plan de perspective que vous avez ici sous les yeux, donne une idée générale de l'aspect que présentera notre future infirmerie. Le style en est sobre, les lignes pures et sa silhouette ne déparera nullement le site quelque peu sévère qui lui servira de cadre. Et de l'air, de la lumière, il en aura à profusion.

Les plans sont l'œuvre de M. R. Bonnard, architecte à Lausanne, qui dans leur principe, les a élaborés sur la base d'un programme prescrit par la Municipalité. Auparavant cette dernière a rendu visite aux infirmeries de Château-d'Oex, Aubonne, Ste-Croix, etc., et d'autre part, elle a entendu les avis et recommandations de nombreuses personnes, médecins, directeurs d'infirmerie, dont la compétence dans le domaine de l'hospitalisation est indiscutable. Bien entendu, nos médecins de La Vallée n'ont pas été négligés dans cette consultation. Les plans, en quelque sorte, sont le résultat d'une vaste collaboration et M. Bonnard a largement tenu compte dans la préparation de ses plans définitifs de toutes les suggestions qui lui ont été faites. De plus, ses plans ont été examinés longuement et minutieusement, comme on le pense, par les services sanitaires cantonal et fédéral, puis par le service fédéral des constructions qui ont donné leur pleine approbation. L'édifice dont ils sont le point de départ, est ainsi reconnu absolument conforme à sa destination et sa construction pourra être entreprise dès que le Conseil communal aura ratifié le préavis municipal.

Une brève description de la distribution du bâtiment, s'impose, nous semble-t-il. A côté, des salles pour malades ordinaires, il contient une division pour tuberculeux, une dite pour contagieux, complètement isolées l'une et l'autre, une division pour pensionnaires, salle d'opération, de radiographie et tous les locaux de service indispensables. Des corridors et des dégagements spacieux, ascenseur, téléphone automatique, tout est prévu pour assurer d'une manière aussi prompte et commode que possible le fonctionnement des divers services. Au rez-de-chaussée, division des hommes, nous avons :

pour hommes :	8 lits
» enfants :	4 »
» isolés :	5 »
» tuberculeux :	7 »

Total : 24 lits

plus : locaux pour la directrice, le médecin, le pharmacien.

Au 1er étage : pr femmes :	8 lits
» enfants :	4 »
» tuberculeux :	7 »
» pensionnaires :	5 »
» accouchement :	2 »

Total : 25 lits

plus salle d'opération, rayons X, etc.
Au II^e étage, combles, sont prévus 4 lits pour pensionnaires plus des chambres pour le personnel; au sous-sol, salle de réunion, locaux de service, cuisine, buanderie, etc., morgue avec entrée indépendante. Au total 54 lits pour malades. Bien entendu, les chambres pour ces derniers sont assez vastes, pour qu'en cas de nécessité, le nombre des lits puisse être augmenté.

A suivre.

pp. 1 à 6 de la plaquette: Marcel Golay-Caillet, Infirmerie du Chenit, Hôpital de la Vallée de Joux, 1866-1934, état de préparation et de réalisation. (15p. au total)

INFIRMERIE DU CHENIT----

--- HOPITAL DE LA VALLEE DE JOUX.

1866 ERE DE PREPARATION ET DE REALISATION 1934.

Depuis de nombreuses années, plus de cent ans maintenant, les habitants de la région se préoccupaient de l'édification d'un établissement hospitalier. En ce temps là on pensait simplement à une infirmerie.

Avant la construction de la ligne de chemin de fer Vallorbe le Pont et le Pont le Brassus, à la fin du siècle dernier, les habitants de la Vallée se sentaient quelque peu isolés du reste du monde. Transporter un malade grave à Saint-Loup ou à Lausanne posait un problème quasi insoluble.

L'idée étant lancée on est étonné, maintenant, de voir avec quel élan la population contribuait à la réalisation du projet. A toute occasion, dès 1866 déjà, les dons affluaient. Que ce soit à l'occasion d'un partage, d'un héritage, d'une réconciliation, d'une fête de famille ou de société, de fiançaille ou de mariage, même de décès. Toutes les raisons étaient bonnes pour faire un don en faveur de " l'Infirmerie ".

En 1873 parvenait à la Municipalité du Chenit un don de frs 2000.- avec mention, " en faveur de la construction d'une infirmerie dans la contrée ". Tant et si bien que les autorités se sont vues dans l'obligation de créer un comité et de nommer un gérant du fond dit de "l'Infirmerie".

Sur l'initiative de Monsieur le Préfet ^{Marc} Golay, une réunion était convoquée le 17 juillet 1873. Elle réunissait les représentants des trois Communes de la Vallée. Ceux-ci décidèrent de convoquer toutes les personnes intéressées à la chose, dans une assemblée où toutes les idées pourraient être émises, ceci afin de pouvoir tenir compte de tous les désirs de l'ensemble de la population. Le 19 août de la même année le premier Comité provisoire pouvait tenir séance à l'Hôtel de l'Union au Sentier sous la présidence de Monsieur Golay Préfet.

Très vite l'idée de construire une infirmerie soulève l'enthousiasme général et les dons affluent rapidement. En 1875 il y a en caisse frs 7925.20 . Ce qui, à l'époque, représente déjà une petite fortune.

L'étude est rondement menée par les deux commissions désignées; la mission de la première est de faire une étude des plus complète sur l'exploitation d'une infirmerie et des frais qui en découlent. La seconde, de trouver un terrain favorable pour l'implantation à proximité du Sentier et des voies de communications.

Nous extrayons du premier rapport annuel de 1874 dû à la plume de Monsieur le Pasteur Rapin du Sentier, alors président du Comité " On estime à l'époque, en thèse générale, que le nombre de lits nécessaire s'élève à un pour 1000 âmes. Le District de la Vallée comptant moins de 6000 habitants, on pourra se contenter de six lits, plus une chambre et cuisine pour l'infirmière qui doit résider dans l'établissement.

Il est toutefois recommandé de prévoir une chambre supplémentaire réservée aux cas inattendus, incurables, dont la maladie nécessiterait un traitement particulier.

Le Chirurgien de l'Hôpital cantonal estime qu'il y aurait grand avantage d'adjoindre à l'infirmérie un pavillon d'isolement pour les cas d'épidémie. On a encore en mémoire, à l'époque, les résultats de la guerre de 1870, et les épidémies qui s'ensuivirent. Il se révèle que celles-ci restent une source constante et primordiale de préoccupation dans la population.

Une question, qui paraît fort grave inquiète les promoteurs. Quelles seront les dépenses entraînées par la création d'une infirmérie? On ressent là le souci de ne pas avoir des grosses dettes à laisser supporter par les générations futures.

D'après les chiffres avancés par l'Etat, le coût moyen d'un lit d'infirmérie se monte à environ frs 600.- par année. En adoptant la solution de sept lits, la dépense serait de frs 4 200.- Si l'on tient compte du traitement de l'infirmière, d'un subside au médecin attaché à l'établissement, des dépenses imprévues, on arrive sans peine à frs 5 à 6000.- pour les dépenses ordinaires de l'année.

A titre de renseignement, voici quelques chiffres recueillis par la commission d'étude: la journée de malade revient (médicaments, soins médicaux, pension, tout compris):

A l'infirmérie de la Broye	à frs 2,72
A l'Hôpital de Genève	à frs 3,05
A l'Hôpital cant. Lausanne	à frs 2,18
A l'infirmérie d'Aigle	à frs 3,30
A l'infirmérie de Morges	à frs 2,70
A l'Hôpital de la Chaud de Fond	à frs 1,75

Il est évident que les débuts surtout sont difficiles et coûteux. Les frais d'installation à Rolle se sont montés à frs 36 916.- A payerne, pour cinq lits, à frs 4000.- L'Etat a accordé à l'infirmérie de la Broye un subside de frs 200.- (sig).

La commission d'été de construction n'est pas restée inactive. Elle songea d'abord à la location d'un bâtiment bien placé. Malheureusement, les réparations pour l'adaptation ont été estimées trop coûteuses. Elle s'est penchée alors sur l'étude d'une construction neuve et a aussitôt entamé des tractations en vue de l'achat d'un terrain. Les pourparlers sont engagés pour l'achat de celui-ci situé au lieu dit " le champ de la Goute " près du Solliat. La réponse du propriétaire, Monsieur Louis Aubert-Rochat est favorable. L'architecte, délégué et payé par l'Etat, est mandaté pour l'établissement des plans et un premier projet est mis sur pied.

Mais cette idée est bientôt abandonnée, sans qu'on en connaisse la raison exacte.

Nous retrouvons en date du 27 février 1876 la constitution de la société de l'Infirmérie du Chenit. Nomination d'un Conseil d'administration, d'un président en la personne du Pasteur Rapin du Sentier, et l'adoption des premiers statuts. La même assemblée prend connaissance d'un don de frs 25 000.- de Madame Elisa Capt du Solliat. Ce don est assorti de la condition suivante: créer une maison au Sentier pour loger le médecin et la pharmacie. De plus le produit des locations devra être affecté perpétuellement à un fond par l'entretien de la future infirmérie.

L'assemblée du 6 mars 1876 voit l'élection d'un Conseil exécutif et la nomination d'un président en la personne de Monsieur Jules Olivier Nicole. Une finance est demandée aux trois Communes de la Vallée. Elle se monte à frs 0,40 par habitant, plus tard elle sera portée à fr 0,50. Ceci pour les intéresser sérieusement au projet.

Hélas, en 1890, malgré l'enthousiasme général, on décidait la dissolution du comité de l'infirmerie et la liquidation des fonds entre les trois Communes de la Vallée. La répartition était la suivante:

Fond à répartir	Frs 10 296.25
Part du Chenit	Frs 6 471.75
Part de l'Abbaye	Frs 1 982.40
Part de Lieu	Frs 1 842.40
	1 542.42

Nous savons qu'une crise particulièrement violente affecta l'horlogerie à cette époque, ce qui provoqua le départ de la Vallée de nombreux horlogers.

On ne trouve pas de procès-verbaux entre les années 1898 et 1929. Période qui doit avoir été extrêmement fertile en événements concernant l'Hôpital.

Cependant, après ce premier échec, il ne faut pas longtemps aux enthousiastes pour se ressaisir. On retrouve dans les livres de comptes la liste des dons et legs reçus. Ce qui témoigne de l'existence du fond en faveur de la construction de l'infirmerie qui est géré par Monsieur John Reymond-Aubert du Solliat, municipal.

La venue de nouveaux dons et legs importants ranimèrent les espoirs, ce sont:

En 1885 celui de Madame Pauline Hervieux née Baud d'un montant de frs 25 000.-

Et surtout, en 1889, celui de Monsieur Georges-Henri Piguet, décédé à Paris, léguant tous ses biens et propriétés, dont la ferme qui prit ainsi " La ferme de l'Infirmerie ", deux pâturages et deux parcelles de forêts. Le donateur demandait, comme condition, que tout soit destiné à une oeuvre philanthropique et qu'aucun des immeubles et propriétés ne puissent être vendus.

En 1920 legs de Monsieur Auguste Meylan-Golay au Sentier dans le même but.

Signalons encore, entre temps, le legs de feu Ami-Napoléon Rochat fait à la Commune en faveur de la construction d'une infirmerie, toujours. Seulement les conditions assorties à ce legs étaient à peine réalisables. Il fallait placer le fond jusqu'à ce que le produit des intérêts, ajoutés à la somme, atteignent frs 2 000 000.- soit: 1 000 000.- pour construire l'infirmerie et 1 000 000.- pour l'entretien et les soins gratuits des malades. Belle oeuvre sociale.

Tout ceci, ajouté aux nombreux autres, firent qu'en 1930 les biens de l'infirmerie du Chenit s'élevaient à environ frs 400 000. en fond de construction plus les propriétés.

Les dévoués responsables, de ce moment, pouvaient envisager dans un proche avenir la réalisation tant souhaitée de leur projet.

Entre parenthèse.

Il faut reconnaître que, malgré les possibilités limitées d'acquérir une forte instruction, l'époque du siècle qui nous a précédé a fourni des somités intellectuelles qui venaient au jour tout naturellement.

Ce fut aussi une génération de bâtisseurs. Si une évolution extraordinaire s'est produite au cours de la première moitié du 20 ième siècle, dans la technique, sur tous les plans en relation avec les deux guerres mondiales, 1914-18 et 1939-45, les gens du siècle précédent, avec les moyens dont ils disposaient, mais surtout avec leur ardeur au travail, leur courage, leur ténacité et surtout leur désintéressement, ont fait des grandes choses. N'est-ce pas dans ce temps que se sont construites les églises, les écoles, le collège scientifique, l'école d'horlogerie, les grandes fabriques, les liaisons routières et ferroviaires. Sans compter toutes les entreprises privées, Toutes nos sociétés sportives et artistiques ont été fondées au cours du siècle dernier. Honneur donc à ces courageux qui ont si généreusement payé de leur personne pour doter la région d'un équipement extraordinaire.

Dès lors rien d'étonnant que se soit mûri, dans la population et au sein des autorités, un projet de construction d'une infirmerie. Et justement nous y arrivons à cette construction. Au vu de l'état du fond d'abord et ensuite le besoin d'un établissement médical se faisant de plus en plus sentir, en 1929 la Municipalité du Chenit décide de désigner une commission d'étude de construction: non pas d'une infirmerie mais d'un véritable Hôpital. Car la conception du traitement des maladies a considérablement évolué depuis 1874.

Cette commission dont tous les membres sont pris dans les rangs de la Municipalité sont:

Monsieur Léon Aubert président	le Sentier
Monsieur Hector Reymond secrétaire	le Solliat
Monsieur Ernest Capt membre	l'Orient.

Cette commission se constitue et entre en fonction le 12 juillet 1939. Monsieur Ernest Capt décédé est remplacé, le 29 janvier 1930, par Monsieur Henri Audemars municipal au Brassus. Son mandat est de poursuivre l'étude et les démarches à entreprendre en vue de la réalisation de l'oeuvre qui doit devenir l'Hôpital de la Vallée.

Dès lors tout est mis en oeuvre pour réunir la documentation nécessaire, demande de renseignements auprès de nombreux établissements similaires et des services de l'Etat, nombreuses visites d'infirmeries et d'hôpitaux déjà en service. Lors d'une séance d'information, un membre du comité de l'infirmerie du Pays-d'Enhaut, s'adressant aux responsables, s'exprimait en ces termes:

" Votre sociabilité, votre finesse de caractère, votre goût particulier pour tout ce qui tend au développement général, vos sentiments de solidarité vous ont fait comprendre depuis longtemps que l'idéal d'un peuple se cachait dans ses institutions. Chaque génération qui passe se doit de tendre à améliorer la situation des hommes sur cette terre. C'est pour ne pas manquer à votre devoir que vous avez inscrit à votre programme la construction d'une infirmerie dans votre haute et belle Vallée. Votre devise sera: désintéressement, travail, conscience et fermeté. Suit cinq pages de conseils et de recommandations, puis l'orateur poursuit:

" Il nous est aisé de tirer des conclusions et de les rapporter à la situation qui se présente ici et aux décisions que vous suez à prendre

Vous apprécierez d'avoir sur place ce que l'on doit aller chercher ailleurs avec des difficultés augmentées. Si le sentiment humanitaire doit primer sur cette question, si le but unique et principal de cette oeuvre est de rechercher le bien des malades et le soulagement de leurs souffrances, on ne peut se défendre d'estimer qu'une contrée a raison d'attirer, pour elle, tout ce qui peut être un avantage.

Voici donc, Messieurs, la belle tâche qui vous attend, Nul doute que vous allez la confier à des hommes actifs qui la mèneront à bien, à chef.

Ces hommes vous les appuyerez au lieu de les critiquer; vous les encouragerez, car les difficultés inhérentes à toute tâche humaine vous engagent parfois à lancer le manche après la cognée; Vous vous intéresserez à la bonne marche de l'infirmerie; par vos paroles vous vous efforcerez de la rendre populaire. C'est par ces moyens que vous édifierez les plus beaux fleurons de vos institutions!

A ce stade de l'étude, on peut penser que le projet murissait gentiment. Un concours fut ouvert entre cinq architectes et la grande Commission dite de consultation, au vu et après étude des projets présentés, fixa son choix sur celui de Monsieur Pené Bonnard de Lausanne,

Innombrables furent les séances, les démarches, les consultations nécessaires pour mettre au point ce projet et obtenir les autorisations nécessaires du Département Vaudois de l'Intérieur et du Service Fédéral de l'Hygiène.

En avril 1930 entre en fonction ce qu'on a appelé la Grande Commission Consultative prévue pour l'examen des plans et l'étude de la construction. Elle est composée de 19 membres.

Il fallut nommer aussi une commission de surveillance des travaux, choisie hors des autorités elle se compose de 6 membres. Plus une commission des finances (5 membres). Puis ce fut le Comité des dames (5 membres).

La décision de principe d'édifier le bâtiment prévu fut prise par le Conseil Communal du Chenit dans ses séances des 27 juillet et 30 août 1931, et la décision définitive dans les séances du même Conseil les 30 janvier et 6 mars 1933.

Le gros oeuvre était adjugé à l'entreprise en consortium Piasio, Fantoli et Bianchi.

Si la population en général désirait ardemment avoir son Hôpital, il y a eu aussi une certaine opposition à ce projet. Comme quoi, de tous temps, il y a eu des opposants à toute création nouvelle. Il a fallu aussi que tous les héritiers de feu Georges-Henri Piguet donnent leur accord quand à l'utilisation, sous cette forme, du legs de 1889.

Séance Comm. 1933
étant terminés, le 24 août 1933, ont été légalisés, par le Département Vaudois, les plans de l'entreprise Piasio, Fantoli et Bianchi, et une équipe de chômeurs
Le 24 août de la même année c'était la fête grandiose du lever.

Les travaux d'aménagements intérieurs prirent plus de temps, mais c'est dans la joie et la reconnaissance générale des autorités et de la population toute entière que "l'Hôpital de la Vallée " fut inauguré le 17 novembre 1934.

Coût de la construction:

L'ensemble des devis prévus se monte à	frs 512 000.-
Le coût total s'élève à	frs 587 888.30
Dépassement du devis	frs 75 888.30

Ce dépassement a été couvert par des dons reçus, la vente de 1935 et un emprunt de frs 60 000.-
Le grand souci des responsables qui était de ne pas laisser de dette après la construction subsistait.

Le financement de la construction se présente comme ceci:

La dépense totale s'élève à	frs 587 888,30
Couverture par le fond de l'infirmerie	frs 457 888,30
Subsides de l'Etat et de la Confédération	70 000.-
Emprunt bancaire	frs 60 000.-

C'était donc dans d'excellentes conditions financières que l'Hôpital, tant désiré, ouvrait ses portes le 5 décembre 1934, et, heureux présage, saluait sa première patiente, l'arrivée dans ce monde d'un beau Bébé.

INAUGURATION.

La Vallée de Joux peut être fière. La voici en possession d'un magnifique Hôpital. L'inauguration a eu lieu le 17 novembre 1934 et quelques jours après il pouvait s'ouvrir aux malades et commencer sa bienfaisante activité.

Un Hôpital merveilleux, archi moderne et pourtant simple, sobre de lignes, sans luxe, disait un orateur.

Une belle brochette d'invités, les autorités et la population pouvaient visiter les locaux et les installations.

Monsieur Paul Givel président de Conseil présidait la cérémonie et ouvrait la partie oratoire en des termes qui reflétaient la joie et le contentement de tous. L'assistance entendit encore Monsieur le Syndic André Meylan et Monsieur le pasteur Bovon au nom de l'Eglise. Pour terminer ce fut le tour de Monsieur le Conseiller d'Etat Norbert Bosset qui apporta le salut du gouvernement Cantonal aux citoyens de la Vallée, à cette population qui, dit-il, profondément atteinte par la crise économique, ne se laisse pas abattre, au contraire elle fait preuve d'un cran admirable qui lui aide à remonter la pente.

Cette population laborieuse et pleine d'ingéniosité n'a pas craint de réaliser une oeuvre de charité et d'entraide: le magnifique Hôpital de la Vallée.

Si le bâtiment est prêt et les installations en place, il lui faut bien sûr du personnel soignant, hôtelier, administratif, etc Le service médical est assuré par le Dr Louis Décombaz médecin et le Dr James Rochat médecin-chirurgien.
Soeur Antoinette Jäggi sera la directrice pendant 28 ans.
Mademoiselle Elisabeth Golay sera Sage-femme attitrée.